

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Landesverteidigung
Schlagworte	Militäreinsätze
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Bundesratsgeschäft
Datum	01.01.1990 – 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse Institut für Politikwissenschaft Universität Bern Fabrikstrasse 8 CH-3012 Bern www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François Burgos, Elie Clivaz, Romain Huguenet, François Porcellana, Diane Schnyder, Sébastien Schubiger, Maximilian

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Huguenet, François; Porcellana, Diane; Schnyder, Sébastien; Schubiger, Maximilian 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landesverteidigung, Militäreinsätze, Bundesratsgeschäft, 1998 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	
Landesverteidigung	
Landesverteidigung und Gesellschaft	•
Militäreinsätze	•
Militärorganisation	2

Abkürzungsverzeichnis

VBS Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und

Sport

UNO Organisation der Vereinten Nationen

APK-SR Aussenpolitische Kommission des Ständerates

OSZE Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa

SiK-SR Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates AUNS Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz

NGO Nichtregierungsorganisation

ETH Eidgenössische Technische Hochschule

SiK-NR Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
APK-NR Aussenpolitische Kommission des Nationalrates

EU Europäische Union KFOR Kosovo Force

WEA Weiterentwicklung der Armee

EDA Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten

WEF World Economic Forum

NATO North Atlantic Treaty Organization

GSoA Gruppe für eine Schweiz ohne Armee

AdA Angehörige(r) der Armee

PKK Kurdische Arbeiterpartei

ASDE Air Situation Data Exchange (Luft-Situation-Datenaustauschprogramm

der NATO)

SHAPE Supreme Headquarters Allied Powers Europe

SOG Schweizerische Offiziersgesellschaft

PfP Partnerschaft für den Frieden (Partnership for peace)

GICHD Genfer Internationales Zentrum für Humanitäre Minenräumung

DDPS Département fédéral de la défense, de la protection de la population et

des sports

ONU Organisation des Nations unies

CPE-CE Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
OSCE Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
CPS-CE Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats

ASIN Action pour une Suisse Indépendante et Neutre

ONG Organisation non gouvernementale
EPF École polytechnique fédérale

CPS-CN Commission de la politique de sécurité du Conseil national **CPE-CN** Commission de politique extérieure du Conseil national

UEUnion européenneKFORForce pour le KosovoDEVADéveloppement de l'armée

DFAE Département fédéral des affaires étrangères

WEF World Economic Forum

OTAN L'Organisation du traité de l'Atlantique nord

GSsA Groupe pour une Suisse sans Armée

Militaire Militaire

PKK Parti des travailleurs du Kurdistan

ASDE Air Situation Data Exchange (Programme OTAN d'échange de données

sur la situation aérienne)

SHAPE Supreme Headquarters Allied Powers Europe

SSO Société Suisse des Officiers
PPP Partenariat pour la paix

CIDH Centre international de déminage humanitaire

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Landesverteidigung und Gesellschaft

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 16.12.1998 FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseil fédéral a pris la décision en mars d'envoyer quelques 80 gardes-forts renforcer les gardes-frontière. Des sous-officiers instructeurs de carrière les ont partiellement relayé dès le mois de juillet, mais la milice n'a pas été concernée par cette tâche. En octobre, c'est la troupe qui a été mobilisée pour s'occuper de requérants d'asile provisoirement logés dans des infrastructures militaires, les centres habituels d'enregistrement étant surchargés. Conformément à la législation militaire, un tel engagement doit être approuvé par le parlement s'il dépasse trois semaines. Le gouvernement a donc proposé aux chambres lors de la session d'hiver d'accepter un arrêté fédéral qui autorise rétroactivement la mobilisation de 2'000 hommes jusqu'à la fin 1999. Combattu au Conseil national par la gauche et les Verts, l'arrêté a été approuvé par 101 voix contre 53. Le plafond des appelés simultanés a néanmoins été fixé à 1'000 hommes. La chambre haute a par contre refusé de valider l'arrêté pour plus d'une année par 33 voix contre 5, se référant à la proposition initiale du Conseil fédéral qui était de six mois. Cette divergence des sénateurs a été ratifiée par le Conseil national qui a accepté l'arrêté sous cette forme modifiée. A la fin de l'année, cinq centres d'hébergement étaient gérés par l'armée.

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 15.06.1999 FRANÇOIS HUGUENET Le Conseil fédéral a soumis au parlement un projet d'arrêté autorisant la poursuite de l'engagement de l'armée pour encadrer les requérants d'asile. Dans son message, il a exposé que le nouvel exode des populations du Kosovo depuis le mois de mars impliquait un renouvellement de la participation des troupes militaires pour venir en aide aux autorités civiles. Par ailleurs, il a également relevé que les expériences effectuées au cours des premiers six mois d'engagement de la troupe ont été considérées comme positives par les deux départements concernés. Si les chambres fédérales n'avaient en 1998 autorisé l'engagement de l'armée que pour une durée de six mois, le Conseil fédéral a proposé cette fois une participation jusqu'au 30 avril 2000 au plus tard. ²

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 06.07.1999 FRANÇOIS HUGUENET Première chambre à se pencher sur le sujet, le Conseil national a rendu une copie quasi identique au débat ayant eu lieu en 1998 sur le même sujet, seuls le PS et les Verts étant opposés à l'intervention de l'armée en matière de politique d'asile. Dès le débat d'entrée en matière (acceptée par 104 voix contre 55) est apparu un classique clivage gauche-droite qui n'a plus évolué jusqu'au vote sur l'ensemble (oui au projet d'arrêté par 101 voix contre 54). Dans la chambre des cantons, les conseillers aux Etats ont pour leur part accepté à l'unanimité le projet du Conseil fédéral. A deux reprises, il a toutefois été relevé la dispersion nuisible de l'armée dans des tâches toujours plus nombreuses. ³

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 04.05.1999 FRANÇOIS HUGUENET

Militäreinsätze

Conformément à la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) qui stipule qu'en cas d'engagement de la troupe pour plus de trois semaines ou de plus de 2000 militaires, l'Assemblée fédérale doit se prononcer lors de la session parlementaire suivante, les Chambres se sont penchées sur cet objet en avril. Lors du vote sur l'ensemble, le Conseil des Etats s'est exprimé à l'unanimité pour l'arrêté du Conseil fédéral, non sans avoir au préalable supprimé par 29 voix contre 4 la limite d'engagement au premier juillet contenue dans le message initial et délégué la totalité de l'exécution au gouvernement. Moins enthousiaste de par son aile gauche (entrée en matière par 101 voix contre 50), le Conseil national a fini par se rallier (87 voix contre 60) à la vision de la chambre des cantons, suivant ainsi la majorité de sa commission. Lors du vote final, il s'est déterminé par 92 voix contre 53 (notamment PS et Verts) et 3 abstentions. Malgré cet aval donné au Conseil fédéral, des voix se sont fait entendre dans les deux chambres pour s'inquiéter de la dispersion des tâches de l'armée, s'effectuant qui plus est au détriment de l'instruction. 4

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 18.06.1999 FRANÇOIS HUGUENET

En tant que première chambre, **le Conseil national s'est prononcé à l'unanimité pour la ratification** du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) signé par la Suisse en 1996. Le TICE fixe l'obligation de pas effectuer d'explosion expérimentale pour les 44 Etats à capacité nucléaire (dont la Suisse fait partie en raison de la présence sur son sol de réacteurs civils). **Le Conseil des Etats a lui fait preuve de davantage de scepticisme** (26 voix contre 7 lors du vote sur l'ensemble) à la suite d'une proposition de renvoi en commission du démocrate-chrétien Carlo Schmid (AI). Ce dernier contestait notamment l'applicabilité du texte. En votation finale, le Conseil national a été unanime alors qu'une seule voix s'est opposée au Conseil des Etats. Conclu pour lutter contre la prolifération des armes nucléaires et leur perfectionnement à des fins militaires, le TICE entrera en vigueur lorsque la totalité des 44 Etats l'auront ratifié. ⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 27.06.1999 FRANCOIS HUGUENET

La milice a été mobilisée dès le début d'année pour assurer la protection d'édifices pouvant faire l'objet d'attaques par des groupuscules étrangers. En effet, des membres et sympathisants du parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) ont pris d'assaut des représentations diplomatiques, des installations étrangères ainsi que des bâtiments abritant des organisations internationales, ceci suite à l'arrestation du chef du PKK Abdullah Öcalan. Débordées par les évènements, les autorités de Berne, Zurich et Genève demandèrent le concours de l'armée afin de pouvoir assurer la protection des bâtiments placés sous la responsabilité de la Confédération. Réagissant rapidement, le Conseil fédéral décida par arrêté de mettre à disposition des troupes militaires afin de renforcer et décharger les forces de police des villes concernées. Dans un premier temps, ce sont 400 militaires qui ont été déployés pour assurer la sécurité de 30 bâtiments diplomatiques à Genève et une centaine pour 13 bâtiments à Berne. Zurich est finalement revenue sur sa décision de solliciter l'appui de l'armée, suite au veto de la conseillère d'Etat Rita Fuhrer (udc). Afin d'éviter tout débordement, il a été décidé que seule la police serait toutefois compétente pour le maintien de l'ordre, la milice se bornant à des missions de garde et d'observation. Le comité genevois de soutien au Kurdistan a critiqué l'engagement de l'armée et déploré la militarisation de la Suisse. 6

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 01.09.1999 FRANCOIS HUGUENET

Limité dans un premier temps par le Conseil fédéral à quatre mois, l'engagement de l'armée a fait l'objet à la fin du mois de mai d'un deuxième arrêté fédéral ordonnant sa prolongation jusqu'au 30 avril 2000 et pour 800 militaires au maximum. Dans son message y relatif, le gouvernement a expliqué sa décision par le fait que la sécurité intérieure pouvait encore être menacée. Il a notamment évoqué de possibles troubles consécutifs au procès d'Öcalan en Turquie, les tensions existant entre les différentes communautés d'Ex-Yougoslavie résidant en Suisse, ainsi que le risque accru d'actes hostiles aux étrangers. Appelé à se présenter une deuxième fois sur le sujet, le parlement n'a pas voulu recommencer le débat de fond mené lors de la session d'avril. La gauche (qui refuse une militarisation des tâches civiles) et la droite (qui craint une dispersion de l'armée) ont toutefois prié le Conseil fédéral de se pencher sur la mise sur pied d'un dispositif qui remplacerait l'armée à moyen et long terme pour ce type de tâches. Finalement, le Conseil des Etats a approuvé la poursuite de l'engagement de l'armée à l'unanimité, alors que le Conseil national a vu la gauche s'opposer sans succès à la fois à l'entrée en matière (75 voix contre 43) et au vote sur l'ensemble (76 voix contre 43).

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 27.10.1999 FRANCOIS HUGUENET

Après avoir essuyé deux refus des ses pairs concernant la participation de la Suisse à une force multinationale armée de maintien de la paix au Kosovo et à la construction d'infrastructures humanitaires (notamment camp de réfugiés) à la frontière de la province, le Conseiller fédéral Adolf Ogi a présenté un **projet de révision partielle** de la loi sur l'armée et l'administration fédérale donnant notamment au gouvernement la **compétence de décider de l'armement des troupes envoyées à l'étranger**. Le point central de cette révision consiste à supprimer à l'article 66 la mention « Le Conseil fédéral peut autoriser certaines personnes à faire usage de leurs armes pour assurer leur propre protection » et à la remplacer par « Le Conseil fédéral décide dans chaque cas de l'armement et des autres mesures nécessaires à la protection des personnes et des troupes envoyées ainsi qu'à l'exécution de la mission ». Les deux autres modifications projetées par cette révision sont la création de deux articles : l'un relatif aux conventions sur l'instruction à l'étranger ou avec des troupes étrangères et l'autre sur le statut des militaires suisses à l'étranger et des militaires étrangers en Suisse. ⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 22.11.1999 FRANÇOIS HUGUENET

L'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) a déclaré qu'elle combattrait de toutes ses forces le contenu de cette révision et qu'elle lancerait un référendum contre toute tentative d'envoyer des soldats suisses armés à l'étranger. De même, le noyau dur du comité contre les casques bleus de 1994 a annoncé s'être reconstitué en comité « Oui à la neutralité » pour empêcher l'armement des soldats suisses à l'étranger, qu'il considère comme un pas de plus vers l'adhésion à l'OTAN. Un collectif de gauche (notamment GssA, groupe parlementaire des Verts, Parti suisse du travail, femmes pour la paix et jeunes socialistes) s'est prononcé pour une participation de la Suisse à des actions internationales qui soit effectuée sous une forme civile et non pas militaire et surtout pas sous l'égide de l'OTAN. Le GssA a même décidé de lancer un référendum si le parlement acceptait de réviser cette loi. 9

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 09.12.1999 FRANCOIS HUGUENET

A l'issue de la **procédure de consultation**, le PDC et le PRD se sont déclarés favorables à une mise à disposition rapide de soldats armés à l'étranger, alors que le PS et l'UDC ont dénoncé précisément cette précipitation, tout comme la Société suisse des officiers. L'UDC a notamment considéré qu'il fallait attendre l'approbation de RAPOLSEC 2000 avant de rédiger un projet et le PS a averti qu'il n'accepterait qu'un armement strictement réservé à l'autodéfense. Un sondage effectué auprès de 800 personnes a mis en évidence que les Suisses étaient plutôt favorables (55,7%) à un armement des soldats helvétiques à l'étranger et qu'ils soutenaient massivement cette éventualité concernant la SWISSCOY (72%). ¹⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 20.12.1999 FRANÇOIS HUGUENET

Anticipant sur cette révision partielle de la loi fédérale sur l'armée, le Conseil des Etats a transmis un postulat (Po. 99.3043) de sa commission de la politique de sécurité concernant la présence de troupes suisses à l'étranger. En l'occurrence, la chambre des cantons a demandé au gouvernement de mentionner dans la nouvelle loi que seules des personnes dûment formées à cet effet puissent être engagées à l'étranger, que l'inscription à ces missions soit basé sur le volontariat et que le Conseil fédéral détermine dans chaque cas l'étendue des mesures nécessaires à la protection des personnes et des troupes engagées. Par ailleurs, l'annonce de la participation en l'an 2000 de l'armée à la Muba (foire de Bâle) a suscité une levée de boucliers à l'UDC et au GssA. Ces derniers ont considéré comme un acte de propagande cette opération de séduction qui devrait se dérouler entre les deux sessions parlementaires où sera discutée la révision partielle de la loi militaire et lors de la campagne pour l'initiative sur la réduction de moitié des dépenses militaires. Le DDPS s'est défendu en affirmant que cette exposition ne servirait qu'à présenter les grandes lignes de la future « Armée XXI » et que le coût largement contesté de cette opération (5 millions) n'était qu'un plafond. 1

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 21.12.1999 FRANCOIS HUGUENET

Le traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnelles est entré en vigueur au mois de mars. Ce texte a été signé par 132 pays et déjà ratifié par 65, dont la Suisse. Il prohibe l'emploi, le stockage, la production et le transfert de ces armes. Le Conseil national a transmis un postulat Meyer (ps, BL) (Po. 97.3579) invitant le Conseil fédéral à examiner une mise en service accélérée et l'élargissement des activités du nouveau Centre international de déminage humanitaire (CIDH). Cosigné par 45 députés, ce texte insiste sur la nécessité de ne pas soutenir uniquement le travail des Nations Unies dans le domaine du déminage humanitaire, mais également de favoriser l'application rapide de la Convention d'Ottawa et de participer au travail concret sur le terrain. Dès le début de l'année 2000, le président du CICR, Cornelio Sommaruga, remplacera l'ancien Conseiller fédéral René Felber à la tête du CIDH. Adolf Ogi a inauguré en octobre les nouveaux locaux du Centre de politique de sécurité (CPS) et du centre international de déminage humanitaire (CIDH). 12

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 17.10.2000 FRANCOIS BARRAS

En droite ligne des perspectives issues de RAPOLSEC 2000 et de l'intervention internationale au Kosovo, le gouvernement a élaboré en 1999 un projet de révision partielle de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM). Celle-ci avait pour principal objet de permettre l'armement de formations suisses en service de promotion de la paix à l'étranger, de conclure avec d'autres Etats des accords de coopération internationale et d'élaborer des conventions internationales sur le statut de soldats helvétiques à l'étranger et de militaires étrangers en Suisse. Durant l'année sous revue, les deux Chambres fédérales se sont penchées sur ces points de révision

de la LAAM, en des débats fournis qui ont vite dépassé la seule question de l'autodéfense des soldats suisses en mission pour toucher aux pans fondamentaux des principes helvétiques, neutralité en tête. Au début de l'année, la commission de la politique de sécurité du Conseil national avait déià donné son feu vert à l'armement des troupes à l'étranger. Lors des débats à la Chambre du peuple réunie en session de printemps, les principales oppositions à ces modifications se sont portées, pour Josef Zisyadis (pdt,VD) et les Verts, dans la promotion d'une vision pacifiste et contre le potentiel hégémonique et coercitif de l'OTAN; pour Hans Fehr (udc, ZH), dans le respect du principe de neutralité et la non-ingérence dans les affaires militaires internationales. Après avoir rejeté les propositions Zisyadis, Cuche (pe, NE) et Fehr de ne pas entrer en matière (126 voix contre 38), la Chambre du peuple a donné son adhésion au projet du gouvernement (86 voix contre 49). En vote final, l'Assemblée fédérale a ratifié la loi, à l'unanimité pour la Chambre des cantons (38 voix) et de manière assez tranchée au Conseil national (109 voix contre 59). Si les radicaux et le PDC ont massivement donné leur aval aux modifications de la loi militaire, les socialistes sont sortis partagés sur la question (24 oui, 20 non).

Les oppositions se sont mobilisées aux deux pôles de l'échiquier politique : à droite, par le biais de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) proche de l'UDC; à gauche, principalement par l'entremise du GSSA. Chaque camp a annoncé sa volonté de faire appel au référendum afin que le peuple se prononce sur les enjeux de ces modifications. Lors de son congrès d'été, l'UDC a décidé de soutenir le référendum. ¹³

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 10.06.2001 FRANCOIS BARRAS

L'année sous revue a vécu au rythme des votations sur l'armement et l'entraînement des soldats suisses à l'étranger, soit principalement les contingents de volontaires helvétiques à pied d'œuvre au Kosovo, actifs dans la reconstruction du pays sous protection des troupes allemandes et autrichiennes. La votation portait sur deux articles de la réforme de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM), acceptée par le Parlement en 2000 après de vifs débats. Un double référendum avait été alors initié des deux pôles de l'échiquier politique : d'un côté, les mouvements de gauche et le GSsA; de l'autre, les nationalistes de l'Association pour une Suisse Indépendante et Neutre (ASIN), proches de l'UDC. Si les deux mouvements refusaient unilatéralement, mais pour des raisons idéologiques différentes, le premier article de la révision - la possibilité pour les troupes sur place de se défendre de leur propre chef, et de ne plus dépendre de la protection d'un tiers -, seule l'ASIN rejetait le second arrêté - l'opportunité pour les soldats suisses de poursuivre un entraînement à l'étranger. En début d'année, les deux mouvements ont déposé à Berne respectivement 54'000 et 65'000 signatures. Pour l'ASIN, la révision aurait été contraire à l'esprit de la Constitution fédérale qui interdit de se mêler des conflits extérieurs. Selon le GSsA, elle aurait participé à la consolidation d'Armée XXI et à des dépenses militaires somptuaires, alors que la coopération suisse devrait selon lui passer en priorité par les ONG à l'œuvre sur le terrain.

Le gouvernement, Samuel Schmid en tête, est rapidement monté au front pour défendre son projet. Il a du affronter une campagne très vive, principalement orchestrée par l'ASIN et animée par Christoph Blocher (udc, ZH). Via une importante et spectaculaire opération d'affichage - des rangées de tombes symbolisant les futurs soldats suisses tombés à l'étranger -, les opposants ont placé le débat sur le plan émotionnel. Argument récurrent: l'adhésion, voire l'asservissement à l'OTAN en germe dans un éventuel oui, a constitué la pierre angulaire de l'ASIN comme du GSsA. Alors que ce dernier investissait dans la bataille plus de CHF 200'000, l'ASIN a en revanche déboursé officiellement CHF 1.5 millions, même si plusieurs sources ont évalué au double son engagement financier. Dans le camp adverse, la principale contribution est venue du lobby patronal Economiesuisse. Pour le gouvernement, Samuel Schmid a dénoncé une «campagne intolérable», parlant du populisme et du manque d'objectivité des partisans du non que le Conseiller fédéral a traité de «menteurs», en réponse aux arguments selon lesquels un vote positif aurait entraîné la fin de la neutralité suisse et son entrée à l'OTAN. Quelques jours plus tôt, le DDPS avait annoncé avoir reçu des menaces de mort à l'encontre de Samuel Schmid, preuve du climat hautement émotionnel de ces votations. Le chef du DDPS a dû mener une campagne inconfortable contre son parti - UDC -, dont les délégués réunis en assemblée avaient refusé à 80% les deux articles de la révision.

Tandis que l'UDC s'engageait activement contre la révision de la LAAM, le oui a pu compter sur le soutien des autres partis gouvernementaux : les radicaux et le PDC se sont engagés en sa faveur, alors que le PS, très partagé sur la question au niveau romand, a finalement apporté son soutien après de longs débats. A l'Assemblée fédérale, 142 parlementaires se sont rassemblés en comité pour soutenir le gouvernement dans sa campagne pour le oui: une vingtaine de socialistes et 9 membres

de l'UDC en faisaient partie. La Société suisses des officiers (SSO) s'est aussi prononcée pour l'armement des soldats à l'étranger, alors que ces mêmes soldats, à travers une pétition adressée aux parlementaires, ont recommandé le oui, fustigeant au passage la campagne «primitive» de l'ASIN. Dans le camp des opposants, des forces politiques traditionnellement en conflit se sont retrouvées au coude à coude pour l'occasion: l'UDC, l'ASIN, l'Union démocratique fédérale (UDF), les Démocrates suisses, le GSsA, les Verts et les Femmes socialistes ont fait campagne pour le «non». L'Union syndicale suisse s'est abstenue de toute recommandation de vote.

«Loi fédérale sur l'armement et l'administration militaire (LAAM) (Armement)». Votation du 10 juin 2001.

Participation: 42.5% Oui: 1'002'271 (51.0%) Non: 963'336 (49.0%)

Mots d'ordre:

- Oui: PRD, PDC, PS (7*), PL, PEP; Economiesuisse, USAM, USP, CSC
- Non: UDC (8*), PE (5*), PdL, Lega, PdT, DS, UDF; ASIN
- Pas de mot d'ordre : USS

- *Recommandations différentes des partis cantonaux

«Loi fédérale sur l'armement et l'administration militaire (LAAM) (Coopération en matière d'instruction)». Votation du 10 juin 2001.

Oui: 1'001'300 (51.2%) Non: 956'496 (48.8%)

Mots d'ordre:

- Oui: PRD, PDC, PS (9*), PL, PEP; Economiesuisse, USAM, USP, USS, CSC
- Non: UDC (5*), PE (5*), PdL, Lega, PdT, DS, UDF; ASIN *Recommandations différentes des partis cantonaux

Appelé aux urnes le 10 juin, **le peuple a accepté la révision** de la loi militaire: 51% de oui pour le premier article (armement des soldats suisses à l'étranger) et 51.2% en faveur du second (coopération en matière d'instruction). Un vote extrêmement serré qui a dû compter sur une participation moyenne: 42.5%. Face à un objet qui touchait au thème polémique de la neutralité helvétique, les votants se sont exprimés sur un axe idéologique plus que géographique ou linguistique. Le fréquent fossé entre la Suisse romande et alémanique s'est refermé pour l'occasion, et ni le clivage ville-campagne, ni les différences entre les classes d'âge et les sexes n'ont eu d'effets notables. Le front du refus s'est plutôt développé dans les régions périphériques: Suisse centrale, Valais, Grisons et Tessin ont exprimé un non «conservateur» marqué par l'attachement à l'idée de neutralité suisse, alors que Jura et Genève ont pu s'appuyer sur les nombreux votes traditionnellement antimilitaristes. Le Tessin remporte deux records pour cette votation: celui du plus haut pourcentage de non (63%), et celui de la plus faible participation (27.4%). Il apparaît que l'aspect idéologique de la votation a efficacement rebondi sur les consignes des partis: 61% des sympathisants du PS ont voté oui, alors que 74% des partisans de l'UDC ont suivi les recommandations officielles du parti. De plus, les analyses ont montré que les Suisses n'ont pas fait de différence entre les deux objets du volet militaire de la votation: les votants se sont principalement déterminés sur le chapitre «armement», puis ont voté à l'identique sur le second objet. Enfin, un tiers des opposants au projet ont placé des raisons pacifistes en première explication de leur choix.

En tant que membre du gouvernement et conseiller fédéral le plus impliqué dans les enjeux de ces votations serrées, Samuel Schmid a jugé bon de rappeler que ce résultat positif n'était en rien synonyme d'une adhésion à terme à l'OTAN, ni d'un abandon de la neutralité helvétique. Le gouvernement a transmis en septembre le texte de l'arrêté fédéral sur la participation de la Suisse à la Force multinationale de maintien de la paix au Kosovo (KFOR) (MCF 01.055). Celui-ci prolonge le mandat des soldats suisses jusqu'en 2003, allouant pour la période un budget de CHF 70.5 millions. Le texte prévoit aussi d'augmenter de 40% le contingent de la Swisscoy, de 160 volontaires pour l'année sous revue à 220 personnes au maximum. Dès octobre 2002, les volontaires porteront une arme personnelle et seront épaulés par la présence de cinq chars. 14

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 19.03.2003 ROMAIN CLIVAZ

Le parlement a accepté l'engagement subsidiaire de l'armée dans le cadre du sommet du G8 à Evian (F), à proximité de la frontière suisse. Il a été combattu en vain par la gauche et quelques représentants UDC. ¹⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 27.06.2003 ROMAIN CLIVA7

Le Conseil fédéral a présenté à la mi-avril le message sur l'arrêté fédéral concernant l'engagement de l'armée pour la protection de représentations étrangères pour une année supplémentaire. L'ancienne base légale expirait à la fin du mois de juin de l'année sous revue. Cette prolongation devait obtenir le soutien du parlement, étant donné que sa durée était supérieure à trois semaines. Pour justifier de telles missions, le gouvernement a rappelé que la situation internationale tendue (attentats du 11 septembre 2001, les guerres en Afghanistan et en Irak) exigeait la prise de mesures préventives de protection, notamment grâce à une meilleure protection des représentations et des infrastructures diplomatiques des Etats-Unis et des pays impliqués dans ces interventions. Il a considéré que ces mesures de sécurité devaient être maintenues pour un certain temps. Il a par ailleurs rappelé que le Conseil exécutif de la ville de Berne avait sollicité, en début d'année, une aide du Corps des gardesfortifications ou de la troupe dans le cadre d'un service d'appui de surveillance des ambassades. Ce soutien, accompli au titre de service d'assistance, devait permettre de décharger les polices de la ville de Berne, mais également celles de Genève et de Zurich, ce qui constituait une nouveauté. Le Conseil national a accepté cet objet par 95 voix contre 9 (dont 5 pe et 3 ps) et 30 abstentions (26 ps et 4 pe). La **chambre haute** l'a accepté sans opposition. 16

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 29.10.2003 ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil fédéral a annoncé fin octobre son intention de soutenir, sur leur demande, les autorités civiles grisonnes lors du WEF 2004. Le message concernant l'Arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui au profit du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité relatives au WEF a été transmis au parlement. Ce service d'appui devrait se composer d'un maximum de 6500 militaires, professionnels et de milice. Tous les militaires mobilisés ne se trouveraient toutefois pas en même temps sur le terrain. Une présence simultanée était planifiée. Les forces de police grisonnes ne parvenant pas à garantir la sécurité, même avec des renforts d'autres cantons, le gouvernement fédéral a estimé que les conditions juridiques pour l'engagement d'un service d'appui étaient réalisées. Il a également rappelé qu'en vertu du principe de subsidiarité, la responsabilité de cet engagement incomberait aux autorités civiles. Les missions prévues étaient les suivantes: surveillance des infrastructures critiques, mesures de protection des personnes, transports aériens, vols de surveillance, direction depuis les airs d'engagements de police au sol, garantie de la souveraineté et de la sécurité aériennes. (pour les manifestation contre le WEF, voir ici). ¹⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 15.12.2003 ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil des Etats, comme premier Conseil, a approuvé ce projet par 31 voix contre 8, les oppositions émanant principalement de la gauche. La proposition de non entrée en matière du socialiste vaudois Michel Béguelin n'a pas été suivie. Ce dernier a condamné la prise en charge par l'Etat des frais de sécurité engendrés par une manifestation privée. Le démocrate-chrétien Carlo Schmid (AI) a également critiqué les coûts occasionnés par cette manifestation privée, ainsi que son caractère non démocratique. Il n'a pas caché sa sympathie pour la proposition de son collègue vaudois. Il n'a toutefois pas soutenu ce refus d'entrée en matière, estimant qu'il s'agirait d'une capitulation face aux manifestants violents. Le Conseil national a également suivi sa commission et le gouvernement en acceptant d'aider les autorités grisonnes. Le député écologiste Josef Lang (ZG), au nom de son groupe parlementaire, a proposé de ne pas entrer en matière. Il a invoqué le refus de tout engagement de sécurité intérieure de l'armée, le niveau excessif des frais, de même que le caractère anti-démocratique du forum, qualifié de réunion de riches et de puissants. Les socialistes ont soutenu ce refus. Le projet a obtenu le soutien des groupes radical, démocrate du centre et démocrate chrétien et a été accepté par 92 voix contre 68. 18

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 19.10.2004 ELIE BURGOS

Présentés par le Conseil fédéral dans un message en mai, trois arrêtés fédéraux concernant « les engagements de l'armée en faveur des autorités civiles » ont été soumis en bloc aux chambres lors de la session d'automne de l'année sous revue. Le Conseil fédéral demandait un prolongement de ces trois types d'engagements subsidiaires pour la durée de la période législative en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2007. Le premier arrêté, qui concerne la prolongation de l'engagement de l'armée pour la protection de représentations étrangères, a été accepté par 100 voix contre 57 au Conseil national et par 32 voix contre 2 au Conseil des Etats. Le deuxième arrêté, relatif à « l'engagement de l'armée pour le renforcement du Corps des gardes-frontière en vue des tâches de protection de la frontière », a été accepté à la chambre basse par 98 voix contre 60 et à l'unanimité des 38 conseillers aux Etats. Quant au troisième arrêté fédéral, concernant « l'engagement de l'armée pour les mesures de sécurité dans le trafic aérien », il a également été accepté relativement facilement, avec 104 voix contre 61 au Conseil national et à l'unanimité au Conseil des Etats. Alors que ce dernier a voté à la quasi unanimité les trois objets qui lui étaient soumis, un net clivage gauche/droite est apparu au Conseil national : lors de chacun des trois votes, socialistes et Verts ont voté, à l'unanimité de leurs membres présents respectifs, contre les trois arrêtés, alors que radicaux, démocrates-chrétiens et démocrates du centre ont voté à la quasi unanimité en faveur de ceux-ci. 19

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 03.12.2004 ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a décidé de poursuivre l'engagement de la Swiss Company (SWISSCOY), avec 220 militaires suisses au plus, au sein de la force multinationale Kosovo Force (KFOR), jusqu'au 31 décembre 2008. Cet engagement étant armé et durant plus de trois semaines, une approbation de l'Assemblée fédérale est nécessaire. Les dépenses annuelles du contingent suisse s'élèvent à 37,5 millions de francs. La question du financement de cet engagement a d'ailleurs donné lieu à quelques attaques, notamment de la part du Département des Finances qui, au début du mois de janvier, a déclaré que dans le cadre du programme d'allégement budgétaire qu'il préparait, la SWISSCOY ne devait pas être un tabou. C'est également dans cette perspective que l'idée d'envoyer des miliciens à l'étranger et de supprimer le volontariat est apparue. Cela permettrait de réduire massivement les frais de la SWISSCOY, puisque sur les 38,9 millions de francs inscrit au budget 2004, 23,7 millions sont absorbés par les rétributions et les assurances sociales. L'engagement de miliciens permettrait ainsi de récupérer une grande partie des frais salariaux de la SWISSCOY sur le budget de la solde et des allocations de pertes de gains versées par les caisses de compensation. 20

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 06.12.2004 FLIE BURGOS

Lors de la session de décembre, le Conseil national a accepté, par 109 voix contre 45 et 16 abstentions (dont 14 socialistes), l'engagement de 6'500 militaires au maximum pour les éditions 2005 et 2006 du WEF. Le Conseil des Etats l'a suivi en approuvant également cet engagement par 29 voix contre 8. La gauche, socialistes et Verts, ne sont pas parvenus à faire échouer ce projet, radicaux, démocrates-chrétiens et démocrates du centre soutenant celui-ci à une quasi unanimité. Relayé par certains parlementaires de gauche, le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) a appelé de son côté au refus de servir. ²¹

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 28.12.2004 ELIE BURGOS Confirmant la décision prise à l'unanimité par le Conseil des Etats lors de sa session de mai, le Conseil national a accepté en décembre l'«arrêté fédéral sur l'engagement en faveur de la paix de militaires de l'armée suisse dans la Force multinationale de l'Union européenne «European Union Force» (EUFOR) en Bosnie-Herzégovine» par 93 voix contre 66 et 1 abstention, et cela malgré l'opposition de la grande majorité des députés UDC, des Verts et d'une petite partie des socialistes. Cet arrêté permet à la Suisse d'envoyer jusqu'à 20 militaires à l'étranger pour des missions de liaison et d'observation. La Suisse a déjà été sollicitée par le Royaume-Uni pour participer à la brigade britannique de l'EUFOR. 22

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 14.03.2005 ELIE BURGOS

Suite à l'approbation, en 2004, de l'engagement en faveur de la paix de militaires de l'armée suisse dans la Force multinationale de l'Union européenne « European Union Force » (EUFOR) en Bosnie-Herzégovine par les chambres fédérales, le Conseil fédéral a présenté en début d'année un message complémentaire à ce premier arrêté. Celuici visait à permettre de compléter l'engagement déjà autorisé par l'Assemblée fédérale (20 militaires) par l'engagement d'une équipe de transport qui comprendrait trois pilotes, trois militaires des exploitations des Forces aériennes, un officier supérieur et deux hélicoptères de transport Cougar (dont un de réserve). Au Conseil national, seules l'UDC et la gauche pacifiste se sont opposées à ce projet. Celui-ci a finalement été adopté par 95 voix contre 59. Après une entrée en matière votée sans opposition, le Conseil des Etats a, quant à lui, accepté cet arrêté fédéral par 40 voix contre une. 23

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 06.06.2005 FLIE BURGOS

Suite au message du 3 décembre 2004 sur l'arrêté fédéral relatif à la participation de la Suisse à la Kosovo Force multinationale (KFOR), les commissions parlementaires concernées ont examiné la proposition du Conseil fédéral de prolonger l'engagement de la « Swiss Company » (SWISSCOY) dans les conditions et dans son ampleur actuelles, jusqu'au 31 décembre 2008. La Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats (CPS-CE) a approuvé en début d'année la prologation du mandat de la SWISSCOY. La CPS-CN a fait de même (par 17 voix contre 5 et 2 abstentions), malgré l'opposition d'une minorité menée par les députés Lang (pe, ZG) et Schlüer (udc, ZH), ce dernier représentant la majorité du groupe UDC aux chambres. Cette minorité s'opposait à la poursuite de la mission de la SWISSCOY. En tant que premier conseil, le Conseil des Etats a adopté l'arrêté fédéral à l'unanimité. Lors de son examen au Conseil national, la minorité de la commission a proposé de ne pas entrer en matière sur l'arrêté en question. Les députés ont cependant repoussé cette proposition de minorité par 107 voix contre 48. En vote final, la prolongation du mandat demandée par le gouvernement a été adoptée par 105 voix contre 49 et 8 abstentions. Si la majorité des socialistes, les radicaux et les démocrates-chrétiens ont soutenu celle-ci, les Verts et une partie de l'UDC se sont finalement prononcés à son encontre. ²⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 13.12.2006 FLIF BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui au profit du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité lors des rencontres annuelles du World Economic Forum (WEF) 2007 à 2009 de Davos, ainsi que sur d'autres mesures de sécurité. Le gouvernement a prévu, suite à la demande que le canton des Grisons lui a faite par lettre au début de l'année sous revue, l'engagement de 5000 militaires au maximum en service d'appui pour aider le canton des Grisons à mettre en place des mesures de sécurité dans le cadre des rencontres annuelles du WEF des trois prochaines années. Il est également prévu que la Confédération participe chaque année, sur la base d'un financement à trois niveaux, à raison de 3 millions de francs aux coûts de sécurité. Pour les années 2007 à 2009, un dépassement maximal de 1,5 million de francs au total a en outre été convenu entre la Confédération et le canton des Grisons. Au Conseil des Etats, malgré une proposition de non-entrée en matière du député Béguelin (ps, VD), le projet du gouvernement a été adopté sans difficulté, par 32 voix contre 9. L'examen de cet objet a été plus animé lors de son passage au Conseil national. Une minorité Günter (ps, BE), soutenue par les groupes socialiste et écologiste a en effet demandé la non-entrée en matière sur le projet en question, jugeant que la Confédération ne devait pas soutenir logistiquement, ni financièrement, une manifestation privée. Cette proposition a toutefois été rejetée par 108 voix contre 62, les partis bourgeois soutenant le projet du gouvernement. Au vote sur l'ensemble, ce dernier a été adopté par 107 voix contre 59. ²⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 10.01.2007 ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'Accord entre la Suisse et l'Allemagne relatif à la **coopération en matière de sécurité aérienne** contre les menaces constituées par des aéronefs civils. ²⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 05.03.2007 ELIE BURGOS Les chambres ont adopté durant l'année sous revue l'arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée (15'000 militaires au maximum) en service d'appui en vue du soutien aux autorités civiles lors du **championnat d'Europe de football 2008** (UEFA EURO 2008). Pour les détails relatifs à cet objet, voir ici. ²⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 30.05.2007 FLIF BURGOS Le Conseil fédéral a présenté son message concernant les arrêtés fédéraux sur les engagements de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles pour la protection des représentations étrangères (mission AMBA CENTRO), le renforcement du Corps des gardes-frontière (mission LITHOS) et les mesures de sécurité du trafic aérien (mission TIGER/FOX), trois projets distincts présentés dans un même arrêté fédéral. Les engagements en service d'appui qui durent plus de trois semaines doivent en effet être approuvés par le parlement. Si les deux derniers engagements n'ont guère été contestés, l'engagement de l'armée en service d'appui pour la protection des représentations étrangères a régulièrement fait l'objet de critiques durant la phase pré-parlementaire. Dans le projet soumis aux chambres, le Conseil fédéral a proposé une réduction progressive des effectifs de l'armée engagés dans ces missions. Le maximum des effectifs de l'armée engagés jusqu'à présent pour ces trois missions était le suivant: AMBA CENTRO, 800 militaires; LITHOS, 200 spécialistes de la sécurité militaire; TIGER/FOX, 90 membres de la sécurité militaire. Le Conseil fédéral a proposé qu'à l'avenir, le nombre de personnes engagées soit limité comme suit: mission AMBA CENTRO, 125 militaires au plus, si possible des spécialistes de la sécurité militaire, et cela après une période de transition avec 600 militaires au maximum; mission LITHOS, 100 militaires, si possible des spécialistes de la sécurité militaire ou des militaires en service long; TIGER/FOX, 20 membres de la sécurité militaire. L'effectif maximal des militaires engagés passerait ainsi de 1090 militaires actuellement à 245. Le gouvernement a proposé que l'effort qui devrait par conséquent être consenti par les cantons en matière de personnel civil pour la protection des ambassades (206 au lieu de 120 policiers) soit indemnisé chaque année par la Confédération à hauteur de 22,68 millions de francs au maximum. 28

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 19.12.2007 FLIE BURGOS

Au Conseil national, les débats ont été très partagés et plusieurs minorités se sont formées. Une minorité verte emmenée par Josef Lang (pe, ZG) a proposé de n'entrer en matière sur aucun des trois projets, estimant que ceux-ci contribuaient à renforcer la militarisation de la sécurité intérieure et, d'autre part, que les militaires n'ont pas les compétences acquises par les policiers et les douaniers en matière de sécurité civile. Deux autres minorités formées par la gauche et les Verts ont demandé le renvoi des projets 1 (AMBA CENTRO) et 3 (TIGER/FOX), respectivement. La minorité Günter (ps, BE) a ainsi demandé le renvoi du premier projet au Conseil fédéral en le chargeant de confier aux cantons et aux villes concernés un mandat de prestation prévoyant d'augmenter les effectifs de leurs corps de police dans le cadre de la surveillance des ambassades. Elle estimait également que l'assistance de l'armée dans le cadre de cette protection ne devait être accordée que dans des cas exceptionnels. Une minorité emmenée par Hans Widmer (ps, LU) demandait quant à elle le renvoi du troisième projet au Conseil fédéral, chargeant ce dernier de confier aux cantons un mandat de prestation en matière de sécurité dans le trafic aérien, avec obligation d'augmenter leurs effectifs de police. Suivant l'avis de la majorité de la commission, les partis bourgeois se sont prononcés en faveur de l'entrée en matière sur les trois projets, soulignant l'importance de ces trois arrêtés fédéraux et rejetant l'argument de militarisation de la société avancé par les opposants. Le plénum a finalement voté l'entrée en matière par 131 voix contre 30, puis rejeté les deux propositions de renvoi par 105 voix contre 62 et 108 voix contre 63, respectivement. Lors de la discussion par article, une minorité Boris Banga (ps, SO) a proposé d'augmenter les effectifs du Corps des gardes-frontière de 200 fonctionnaires, en reprenant les postes de la sécurité militaire, afin de s'assurer que seuls des spécialistes seraient formés aux fonctions de garde-frontière. Les députés ont toutefois rejeté cette proposition par 96 voix contre 57, suivant l'avis du conseiller fédéral Samuel Schmid, qui estimait qu'une telle décision ne pouvait être prise dans le cadre de ce projet. Au vote sur l'ensemble, le Conseil national a adopté les trois projets, dans des proportions deux tiers/un tiers, Verts et socialistes s'opposant en bloc à chaque projet. 29

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 11.06.2008 ELIE BURGOS

Au **Conseil des Etats**, l'entrée en matière a été acquise sans opposition. Les députés se sont ralliés à la décision du Conseil national et ont adopté l'arrêté fédéral par 27 voix contre 0 et 2 abstentions. ³⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 22.04.2009 SÉBASTIEN SCHNYDER

Au printemps de l'année sous revue et après de multiples reports, le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'engagement de l'armée en service d'appui à l'étranger dans le cadre de l'opération «NAVFOR Atalanta» de l'UE (opération Atalante) et la modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM). Le message comporte deux volets. Le premier propose la participation de 30 militaires suisses pour une année à l'opération Atalante suite à l'invitation du Conseil de sécurité de l'ONU à contribuer à la sécurisation de la Corne de l'Afrique et du golfe d'Aden contre la piraterie. L'objectif de l'opération était d'escorter les convois du Programme alimentaire mondial (PAM) en embarquant sur des navires de guerre européens. Le projet s'inscrivait dans les services d'appui aux opérations d'aide humanitaire et à la sauvegarde d'intérêts suisses à l'étranger et était devisé à près de 9,8 millions de francs (projet 2). Le second volet propose de modifier la LAAM dans le but de permettre la participation par des moyens militaires à des opérations internationales de police qui satisfont aux principes de politique extérieure et de sécurité lorsque les intérêts helvétiques sont menacés. Cette modification visait à contribuer aux opérations de polices de la communauté internationale au vu des bénéfices que la Suisse pouvait en retirer notamment pour son économie (projet 1). 31

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 07.09.2009 SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de mars, le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'arrêté fédéral sur **l'engagement de l'armée** en service d'appui au profit du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité lors des rencontres annuelles du World Economic Forum (WEF) de 2010 à 2012 à Davos. Le gouvernement a estimé que les menaces étaient similaires que lors de la période de 2007 à 2009. Il a ainsi proposé, suite à la demande que lui avait faite le canton des Grisons au mois de juin de l'année sous revue, l'engagement annuel de 5'000 militaires au maximum en service d'appui pour aider le canton des Grisons dans la mise en place de mesures de sécurité dans le cadre de ces rencontres annuelles. L'armée n'accomplirait pas de tâches de service d'ordre et, par rapport aux dépenses pour des manœuvres ordinaires, cet engagement occasionnerait des coûts supplémentaires d'environ 1,5 million de francs par an. Le gouvernement a en outre prévu de participer aux frais de sécurité. Au **Conseil national,** une proposition de non entrée en matière a été faite par la députée Fässler-Osterwalder (ps, SG) en raison du caractère privé des rencontres annuelles organisées par le WEF. Cette proposition a été rejetée par 117 voix contre 56. Lors de la discussion par article, une minorité Lang (pe, ZG) a proposé de prendre une décision concernant la sécurité pour la rencontre de 2010 et de ne pas traiter des années suivantes. Cette dernière a été rejetée par 114 voix contre 50. Au vote sur l'ensemble, le projet du Conseil fédéral a été approuvé par 114 voix contre 55, seuls les groupes socialiste et écologiste ont rejeté le projet. Au Conseil des Etats, le projet n'a pas rencontré d'opposition et a été adopté à l'unanimité. 32

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 08.09.2009 SÉBASTIEN SCHNYDER

Le **Conseil des Etats** a suivi les recommandations de sa commission de politique de sécurité (CPS-CE) et a refusé d'entrer en matière sur la modification de la LAAM par 22 voix contre 12. La commission a estimé que la modification de la loi pouvait attendre la finalisation du rapport sur la politique de sécurité prévue à la fin de l'année sous revue. Une proposition Reimann (udc, AG) de ne pas entrer en matière sur le projet 2 (opération Atalante) a été soutenue notamment par Recordon (pe, VD) et Maury Pasquier (ps, GE). Les opposants estimaient soit qu'il n'existait pas de base légale solide pour un tel engagement qui menaçait de la sorte la neutralité suisse, soit que l'armée suisse n'avait pas les capacités opérationnelles d'intervenir en mer à l'étranger. Ils proposaient notamment d'intervenir non pas militairement mais plutôt en mettant à disposition les capacités helvétiques de médiation et d'appui juridique. Cependant, le Conseil des Etats est entré en matière et a suivi la majorité de sa commission. Il a ainsi accepté le projet modifié permettant la participation à l'opération Atalante jusqu'au 31 décembre 2010 par 33 voix contre 5. ³³

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 16.09.2009 SÉBASTIEN SCHNYDER

Au Conseil national, la commission de politique de sécurité (CPS-CN) a recommandé par 12 voix contre 6 de ne pas entrer en matière concernant l'opération Atalante de l'UE (projet 2). Hostile à tout engagement militaire ou activité militaire à l'étranger, le groupe UDC a demandé la création d'une base légale solide pour l'engagement de militaires à l'étranger avant même l'envoi d'un contingent militaire au sein de l'opération Atalante, il a donc proposé de renvoyer le débat à la session de septembre. Le groupe écologiste s'est opposé à l'entrée en matière sur le projet Atalante (projet 2) au vu de l'absence de compétences maritime des militaires suisses. Il a recommandé de renforcer l'action de la Confédération dans la promotion de la paix et l'appui à la médiation. La cheffe du DFAE a rappelé les 10 ans de présence de la coopération suisse au développement en Somalie et le besoin de stabilité pour mettre en place ses activités. Elle a ajouté que depuis 10 ans c'était la première fois que ses activités ne pouvaient être menées. L'entrée en matière a été refusée par 103 voix contre 84, seule une petite majorité du groupe socialiste et les groupes PDC et PLR se sont rallié au projet du Conseil fédéral. Concernant le projet de modification de la LAAM, la majorité de la CPS-CN a recommandé de ne pas entrer en matière car la modification proposée permettait un engagement militaire sans mandat exprès de l'ONU. Les groupes socialiste, vert, PLR, PDC et PBD ont appuyé la majorité de la commission. Le Conseil National a donc refusé d'entrer en matière sur cet objet et a renvoyé le débat à la sortie du nouveau rapport sur la politique de sécurité prévue en décembre. 34

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 17.11.2010 SÉBASTIEN SCHNYDER

En novembre, le Conseil fédéral a présenté son message relatif à la **prolongation de l'engagement de la Swisscoy** auprès de la KFOR proposant sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2014 ainsi qu'une hausse modeste des effectifs. Le gouvernement a considéré qu'au vu de la diminution des troupes engagée par la KFOR, le contingent doit pouvoir être augmenté d'une réserve de 80 personnes au maximum, au lieu de 50, pour une période limitée à 12 mois au plus. Il a justifié le maintien des activités de l'armée suisse par le fait que des difficultés sont encore à surmonter en matière de sécurité malgré les progrès enregistrés depuis la déclaration d'indépendance du Kosovo. La KFOR s'oriente donc vers une structure de conseil et d'instruction pour le développement des forces armées contrôlées démocratiquement et semble indispensable à la stabilité du Kosovo. Le gouvernement a jugé alors que la Suisse a tout intérêt pour sa propre sécurité de contribuer à la stabilité dans la région. ³⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 17.11.2010 SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a présenté deux messages relatifs aux crédits-cadres pour les années 2012 à 2015 dans le cadre de la promotion civile de la paix. Le premier porte sur la prolongation du soutien financier au Centre de politique de sécurité, au Centre international de déminage humanitaire et au Centre pour le contrôle démocratique des forces armées à Genève. L'enveloppe octroyée consiste en 119,9 millions de francs. Le second (objet du conseil fédéral no. 10.099) concerne la poursuite du soutien au Centre de recherche sur la politique de sécurité de l'EPFZ et aux projets de coopération du DDPS pour un total de 20,4 millions de francs. Le gouvernement a estimé que la Suisse renforce de la sorte sa propre sécurité et participe ostensiblement aux activités de la communauté internationale pour la paix et la sécurité à travers des centres de compétences mondialement reconnus. Par ailleurs, une réorganisation des compétences et des responsabilités de la Confédération a permis de réduire l'enveloppe globale qu'avait précédemment octroyée le parlement pour la période 2008 à 2011. Le DDPS a effectivement transmis ses responsabilités relatives aux trois centres de Genève au DFAE dès 2011, mais a conservé celles concernant le Centre de Zurich. 36

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 31.12.2010 SÉBASTIEN SCHNYDER

En début d'année, le Conseil fédéral a présenté son message relatif à l'engagement de l'armée lors du XIIIe Sommet pour la Francophonie. Le gouvernement a demandé l'approbation du parlement pour l'engagement d'un maximum de 6'500 militaires en service d'appui au profit des autorités civiles dans le cadre des mesures de sûreté prises pour la conférence. Le gouvernement vaudois, qui a proposé de participer à l'organisation du sommet, a demandé à ce que la Confédération prenne à sa charge les coûts liés à la sécurité de l'événement. Les montants estimés entrainent un surcoût maximal de 4 millions de francs par rapport à un service d'instruction et de vol usuel. Il est couvert dans le cadre du budget alloué. Le Conseil des Etats a adopté le projet du Conseil fédéral à l'unanimité. Au Conseil national, une minorité Voruz (ps, VD) a demandé de limiter le nombre de militaires engagés à 3'500. Le député a estimé que les chiffres annoncés par la Confédération sont moins réalistes que ceux du canton de

Vaud. Il a également considéré qu'il ne faut pas confondre la sécurité du pays avec la sécurité publique. Si la première est la tâche de la Confédération, la seconde incombe aux cantons et doit être assumée par des policiers professionnels et non par des soldats de milice. La proposition a été rejetée par 99 voix contre 50, seule la gauche l'a soutenue. Au vote d'ensemble, le projet du Conseil fédéral a été adopté par 129 voix contre 15. La thématique est traitée ici. ³⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 08.06.2011 MAXIMILIAN SCHUBIGER Die im November 2010 vom Bundesrat erlassene Botschaft über die Verlängerung der Schweizer Beteiligung an der multinationalen Kosovo Force (KFOR) wurde in der ersten Jahreshälfte in den Räten behandelt. Im Ständerat war das Eintreten unbestritten und der Bundesbeschluss wurde ohne Gegenstimme angenommen. Im Nationalrat hingegen beantragte eine Kommissionsminderheit Lachenmeier-Thüring (gp. BS) mit Unterstützung der Grünen- und SVP-Fraktion Nichteintreten. Es wurde argumentiert, dass es nicht Soldaten, sondern Polizisten aus dem entsprechenden Land brauche, um Sicherheit zu gewährleisten. Die Mehrheit der SiK-NR vertrat hingegen die Ansicht, dass militärische Präsenz im Kosovo unerlässlich sei und empfahl, am Entwurf des Bundesrates festzuhalten. Eine zivile Friedensförderung könne erst angestrebt werden, wenn die Sicherheit der Lage im Kosovo gewährleistet sei. Mit 93 zu 71 Stimmen wurde schliesslich Eintreten auf die Vorlage beschlossen. Die Kommissionsminderheit konnte sich auch mit dem Vorschlag, die Aufstockung des Kontingents von 50 auf 80 Armeeangehörige abzulehnen, nicht durchsetzen. In der Detailberatung scheiterte zudem der Antrag, den Bundesrat zu beauftragen, bis Ende 2012 ein Szenario zum Abzug aus dem Kosovo per Ende 2014 zu erarbeiten. Zum Ständeratsbeschluss wurde lediglich eine Differenz geschaffen: Im Nationalrat wurde präzisiert, dass der Swisscoy Einsatz jederzeit reduziert oder abgebrochen werden könne. Dem schloss sich der Ständerat diskussionslos an. 38

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 09.06.2011 MAXIMILIAN SCHUBIGER Dem Bundesbeschluss über einen Rahmenkredit zur **Weiterführung der drei Genfer Zentren** (Genfer Zentrum für Sicherheitspolitik; Genfer Internationales Zentrum für Humanitäre Minenräumung; Genfer Zentrum für die Demokratische Kontrolle der Streitkräfte) stimmten die Räte im Berichtsjahr ebenfalls zu. ³⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 22.12.2011 MAXIMILIAN SCHUBIGER

Der Bundesrat unterbreitete den Räten am 29. Juni 2011 den Entwurf eines Bundesbeschlusses für einen Rahmenkredit für die Weiterführung von Massnahmen zur Förderung des Friedens und der menschlichen Sicherheit. Vorgesehen war ein Rahmenkredit über 310 Mio. CHF. mit einer Laufzeit von mindestens vier Jahren (2012-2016). Dabei beantragte der Bundesrat eine Erhöhung um 50 Mio. CHF, die einem Spezialprogramm für Nordafrika und den Mittleren Osten zur Konsolidierung der Demokratisierungsprozesse zufliessen sollen. Durch den neuen Rahmenkredit würden zudem sechs Ziele finanziell gefördert: Prävention und Beilegung von Konflikten durch aktive Vermittlung und Fazilitation in Friedensprozessen; die Umsetzung von wirkungsvollen Programmen der zivilen Friedensförderung; Stärkung Menschenrechtsschutzes durch eine verstärkte und neu ausgerichtete Menschenrechtspolitik; Unterstützung von Friedensmissionen und Wahlbeobachtungen durch Entsendung von Expertinnen und Experten des Schweizerischen Expertenpools für zivile Friedensförderung; Voranbringen der Diskussion und der Festlegung globaler und regionaler Politiken in der UNO und in anderen internationalen Organisationen durch diplomatische Initiativen, die von Massnahmen begleitet werden sowie die Förderung der Reflexion und Bündelung von Wissen, Erfahrungen und operativen Kapazitäten dank Partnerschaften mit internationalen Organisationen, gleichgesinnten Ländern und Institutionen aus Wissenschaft, Wirtschaft und Zivilgesellschaft. Der Fokus liegt dabei auf Regionen und Ländern in Europa, Asien, Afrika, im Nahen und Mittleren Osten sowie in Lateinamerika, die für die Schweiz von grossem Interesse sind. Die Räte stimmten dem Entwurf Ende September (Nationalrat) bzw. Ende Dezember (Ständerat) 7U. 40

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 19.09.2012 MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im Februar des Berichtsjahres publizierte der Bundesrat seine Botschaft über den Einsatz der Armee zum Schutz des World Economic Forum (WEF) in Davos. Die Regierung des Kantons Graubünden hatte im September 2011 den Bundesrat um Unterstützung zur Gewährleistung der Sicherheit während der WEF Jahrestreffen 2013-2015 gebeten. Die Armee soll erneut im Assistenzdienst die zivilen Behörden unterstützen. Der Kostenaufwand wurde vom Bundesrat auf maximal 3 Mio. CHF pro Jahr geschätzt. Im Entwurf zur Botschaft wurde um eine Bewilligung des Schutzauftrages für drei Jahre gebeten. Die grosse Kammer hatte sich als Erstrat mit dem Geschäft zu befassen. Eine Minderheit Geri Müller (gp, AG) beantragte Nichteintreten. Eine weitere Minderheit Fridez (sp., JU) beantragte, den Einsatz lediglich für das Jahr 2013 zu bewilligen, um in einer späteren Runde die Einsätze für die Folgejahre infrage zu stellen. Im Nationalrat setzte sich, nach einer intensiv geführten Diskussion über den Sinn des WEF und die Rolle der Schweiz als neutraler Staat und dessen Aussenwirtschaftspolitik sowie den verfassungsmässigen Auftrag der Armee, schliesslich der Entwurf des Bundesrates durch. Eintreten war zwar unbestritten, doch in den folgenden Abstimmungen setzte die Grüne Partei zusammen mit einem Grossteil der SP-Fraktion ein deutliches, aber erfolgloses Zeichen gegen diesen Einsatz. Der Ständerat folgte im September des Berichtsjahres dem Votum des Erstrates diskussionslos. 41

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 03.12.2012 MAXIMILIAN SCHUBIGER Der Bundesrat beantragte dem Parlament Anfang 2012 die Genehmigung eines Einsatzes der Schweizer Armee im Assistenzdienst im Ausland zum **Schutz der Schweizer Botschaft in Tripolis** (Libyen). Die Schweizer Vertretung wurde nach der Wiedereröffnung Ende 2011 von einer privaten Sicherheitsfirma bewacht. Die Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates hatte allerdings interveniert und von der Regierung verlangt, diesen Schutzdienst über eigene Mittel sicherzustellen. In der Botschaft skizzierte der Bundesrat einen Einsatz über sechs Monate, der unter der Leitung des EDA stehen und Kosten von 600'000 CHF nicht übersteigen soll. Sowohl Stände- als auch Nationalrat befürworteten diesen Einsatz. Im Herbst des Berichtsjahres wurde zusätzlich der bundesrätliche Antrag auf Verlängerung des Einsatzes (BRG 12.078) in den Räten behandelt. Die Räte folgten der Regierung und genehmigten den Schutzauftrag für weitere sechs Monate. ⁴²

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 11.12.2012 MAXIMILIAN SCHUBIGER

Die Einsätze der Armee zur **Unterstützung ziviler Behörden** wurden im März 2012 vom Bundesrat skizziert und im Juni im Nationalrat als Erstrat behandelt. Es ging dabei um die Verlängerung des Einsatzes der Armee zur Unterstützung ziviler Behörden beim Schutz ausländischer Vertretungen (Amba Centro) und bei Sicherheitsmassnahmen im Luftverkehr (Tiger/Fox), wie sie in den letzten Jahren bereits erfüllt wurden. Im Nationalrat war Eintreten unbestritten, jedoch gab es einen Kommissionsantrag, die Einsätze bis Ende 2015 letztmals zu bewilligen, also ohne Aussicht auf erneute Verlängerung. Dieser Wortlaut wurde so auch in der Gesamtabstimmung gutgeheissen und das Geschäft kam in den Ständerat. Dieser stellte sich gegen die Version der grossen Kammer und stütze die Formulierung des Bundesrates. In der Differenzbereinigung zeigten sich beide Kammern je einmal stur und gaben nicht nach. Erst in der zweiten Runde konnte sich die nationalrätliche SiK teilweise widerwillig dem Votum des Stände- und Bundesrats fügen, so dass Ende Jahr die ursprüngliche Fassung der Regierung akzeptiert wurde. Damit können auch nach 2015 noch weitere subsidiäre Armeeeinsätze genehmigt werden. ⁴³

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 27.11.2013 MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im August des Berichtsjahres überwies der Bundesrat die Botschaft über die Sicherheitsmassnahmen anlässlich des **OSZE Ministerratstreffens 2014** in Basel an das Parlament. Die Schweiz hat 2014 den Vorsitz der OSZE inne und die Organisation dieses Treffens stellt eine der offiziellen Aufgaben dar. Der Ministerrat der OSZE besteht aus den 57 Aussenministern der Mitgliedsstaaten und am Treffen werden zusätzlich rund 1'200 Delegierte und 200 Medienschaffende erwartet. Zur Gewährleistung der Sicherheit während dieses zweitägigen Anlasses sieht der Bundesrat vor, bis zu 5'000 Armeeangehörige (AdA) für einen Einsatz im Assistenzdienst aufzubieten. Solche Einsätze müssen gemäss Militärgesetz genehmigt werden, sofern mehr als 2'000 AdA eingesetzt werden sollen. Während dem Frankophoniegipfel 2010 in Montreux standen 6'500 und anlässlich der WEF-Jahrestreffen in Davos jeweils etwa 3'500 Ada im Einsatz. Die Sicherheitskosten für den Bund belaufen sich auf CHF 5,4 Mio. Für die eigentliche Durchführung der Konferenz wurden CHF 10,77 Mio. eingesetzt. Im November genehmigte der Nationalrat den Armeeeinsatz. Das Geschäft wird Anfang 2014 noch im

Ständerat behandelt, wo jedoch keine Gegenwehr zu erwarten ist. 44

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 29.11.2013 MAXIMILIAN SCHUBIGER

Ende November entschied der Bundesrat, den Einsatz der Swisscoy im Rahmen der multinationalen Kosovo Force (KFOR) bis Ende 2017 verlängern zu wollen. Zudem soll der Maximalbestand von Schweizer Armeeangehörigen (AdA) um 15 auf 235 angehoben werden. Der maximale Bedarf an temporären Aufstockungen soll dagegen gesenkt werden. Statt einer Aufstockung um 80 AdA während 12 Monaten soll der Bundesrat neu ermächtigt werden, das bestehende Kontingent um bis zu 60 Armeeangehörige während höchstens vier Monaten zu erhöhen. Weil es sich um einen bewaffneten Einsatz handelt, bedarf er der Genehmigung durch die Bundesversammlung. Mit seinem Bericht und diesem Antrag bekräftigte der Bundesrat seine im Sicherheitspolitischen Bericht 2010 geäusserte Absicht, den friedensfördernden Einsatz im Kosovo fortführen zu wollen. Das Geschäft wurde bis Ende Jahr in den Räten noch nicht behandelt. 45

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 05.03.2014 MAXIMILIAN SCHUBIGER Anfang 2014 skizzierte der Bundesrat in seiner Botschaft, wie **militärisches Personal zur** Sicherheitsberatung von Schweizer Vertretungen im Ausland zu Hilfe genommen werden soll. Dies betrifft vorwiegend diplomatische Vertretungen in Ländern mit prekärer Sicherheitslage. Hierfür sollen befristete Einsätze einer kleinen Zahl unbewaffneter und zivil gekleideter Armeeangehöriger ermöglicht werden. Da es sich dabei um einen Assistenzdienst im Ausland mit einer Dauer von über drei Wochen handelt, bedarf es der Genehmigung durch das Parlament. Die Regierung stellt sich vor, dass bis zur Militärgesetzrevision – die solche Einsätze neu regeln wird – höchstens drei Armeeangehörige für derartige Mandate eingesetzt werden können. Das EDA übernimmt die Einsatzverantwortung für diese bis Ende 2016 laufenden Dienstleistungen. Ein konkreter Einsatz wurde für die Schweizer Vertretung in Kairo vorgesehen. Im Ständerat wurde dieser Antrag in der Frühjahrssession besprochen. Die sicherheitspolitische Kommission (SiK-SR) hatte marginale Änderungen beantragt, um einerseits sprachliche Ungenauigkeiten zwischen der deutschen und der französischen Fassung auszumerzen sowie andererseits und substantieller, um eine Beschränkung der Einsätze auf maximal zwölf Monate pro Person aufzuheben. Das Plenum folgte seiner Kommission einstimmig. Im Nationalrat gab es kaum Diskussionen und trotz einiger grundsätzlicher Unmutsbekundungen über die Genehmigungspraxis solcher Einsätze wurde die Botschaft im Sinne des Ständerates verabschiedet. 40

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 17.03.2014 MAXIMILIAN SCHUBIGER

Die 2013 eingereichte und im Nationalrat bereits genehmigte Botschaft über die Sicherheitsmassnahmen anlässlich des **OSZE Ministerratstreffens** 2014 in Basel, musste vom Ständerat noch abgesegnet werden. Mitte März konnten sich die Standesvertreter damit auseinandersetzen, brauchten jedoch nach dem deutlichen Nationalratsvotum nicht lange, um sich ebenfalls klar dafür auszusprechen. Mit 36 Stimmen wurde die Botschaft einstimmig genehmigt. Damit konnten bis zu 5000 Armeeangehörige im Assistenzdienst zur Unterstützung der zivilen Behörden zur Sicherheit der Konferenz eingesetzt werden. Die Kosten beliefen sich auf rund CHF 5,4 Mio. ⁴⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 13.04.2014 MAXIMILIAN SCHUBIGER

Mitte März 2014 behandelte der Nationalrat als Erstrat einen Entscheid des Bundesrates. Dieser hatte Ende 2013 beschlossen, den Einsatz der Swisscov im Rahmen der multinationalen Kosovo Force (KFOR) bis Ende 2017 zu verlängern. Die sicherheitspolitische Kommission (SiK-NR) hatte dem Ratsplenum Eintreten beantragt und gleichzeitig die volle Unterstützung für den Bundesratsentwurf signalisiert. Eine Minderheit Clottu (svp, NE) hatte Nichteintreten beantragt. Fünf SVP Angehörige gehörten dieser Minderheit an; sie sahen in der Weiterführung des Engagements der Schweizer Armee die Neutralität des Landes beeinträchtigt und beklagten die abermalige Verlängerung des Einsatzes. Stattdessen solle sich die Schweiz vermehrt auf diplomatischer Ebene engagieren. Die Sprecher der anderen Fraktionen zeigten sich mit dem Entwurf einverstanden und waren sich einig, dass die Schweiz den eingeschlagenen Weg nicht abrupt ändern könne. Darüber, dass die Stabilität im Kosovo auch für die Sicherheit in der Schweiz relevant sei, war man sich ebenfalls einig. Eintreten wurde schliesslich mit 166 zu 56 Stimmen deutlich beschlossen, wobei sich die SVP-Fraktion geschlossen dagegen wehrte. Die Detailberatung wurde neben dem Kommissionsantrag auf Zustimmung zum Bundesratsentwurf um zwei Anträge bereichert. Die gleiche Minderheit Clottu (svp. NE) wollte die Anzahl eingesetzter Armeeangehöriger auf 220 beschränken (entgegen dem Bundesratsentwurf, der die Zahl 235 vorsah) und ein Einzelantrag Rutz (svp, ZH) beantragte die Beendigung des Einsatzes per Ende 2017. Beide Anträge wurden abgelehnt. Mit 116 zu 52 Stimmen und damit immer noch gegen den Willen der Volkspartei wurde das Geschäft dem Ständerat überwiesen. Dieser hatte in der Sommersession darüber zu befinden. Ohne Änderungsantrag stimmte die SiK des Ständerates dem Entwurf zu und Kommissionssprecher Baumann (cvp, UR) unterstrich, dass sich auch die aussenpolitische sowie die Finanzkommission des Ständerates positiv zur Vorlage geäussert hätten. Ohne längere Diskussion wurde der Entwurf einstimmig mit 42 Stimmen angenommen. Der Einsatz der Schweizer Armee im Kosovo wird damit bis mindestens 2017 weiterlaufen und zudem können neu bis zu 235 Armeeangehörige eingesetzt werden. Dannzumal wird die Bundesversammlung erneut darüber befinden müssen. Ein vorzeitiger Abbruch des Einsatzes bleibt jedoch möglich. 48

BUNDESRATSGESCHÄFTDATUM: 01.06.2015
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im Juni wurde im Ständerat die Botschaft des Bundesrates zu den **Armeeeinsätzen** anlässlich der WEF-Jahrestreffen in Davos für die Jahre 2016 bis 2018 behandelt. Wie in den Jahren zuvor wurde ein Dispositiv von maximal 5000 Armeeangehörigen beantragt, das jährlich höchstens CHF 3 Mio. kosten darf. Die Behandlung des Geschäfts war reine Formsache und nach nur zwei Wortmeldungen wurde die Vorlage genehmigt. Kommissionssprecher Baumann (cvp, UR) brachte die Eckwerte nochmals auf den Punkt und bekräftigte die Unterstützung der SiK-SR, die ihrerseits einstimmig den Antrag auf Annahme stellte. Verteidigungsminister Maurer brauchte schliesslich keine grossen Ausführungen mehr zu machen. Er beliess es dabei, die ausserordentliche Rolle des WEF für die Schweiz anzusprechen und auf die bisherigen WEF-Einsätze der Armee zu verweisen, die allesamt zufriedenstellend erbracht worden seien. Die kleine Kammer überwies das Geschäft stillschweigend an den Nationalrat. 49

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 16.06.2015 MAXIMILIAN SCHUBIGER Im Juni wurde im Nationalrat die Botschaft des Bundesrates über **Einsätze der Armee zur Unterstützung ziviler Behörden** behandelt. Darin hat der Bundesrat dargelegt, wie die Missionen AMBA CENTRO und TIGER weitergeführt werden sollen, bis die Rechtsgrundlagen für die WEA umgesetzt werden. Damit wurde dem Parlament eine Übergangslösung unterbreitet, wie sie höchstens bis zum Jahresende 2018 gelten solle. Im Aufgabenbereich Botschaftsschutz sollen weiterhin maximal 80 Armeeangehörige eingesetzt werden können (wie im Jahr 2015), per Anfang 2017 und auch für 2018 soll diese Zahl jedoch auf 44 reduziert werden. Für Sicherheitsmassnahmen im Luftverkehr sollen wie bis anhin maximal zehn Armeeangehörige verfügbar sein. Auf der Kostenseite umreisst die Vorlage Aufwendungen von CHF 40.5 Mio. für den Schutz ausländischer Vertretungen, was dem Aufwand von 2015 entspricht. Diese Ausgaben werden 2017 rund CHF 1 Mio. höher liegen. Für die Ausgabenseite Luftverkehr werden jährlich CHF 900'000 eingesetzt. In beiden Aufgabenbereichen werden die Dienste in der Folge über die WEA geregelt und nach wie vor Armeeangehörige einbinden. Diese Stossrichtung wird auch vom Sicherheitsverbund Schweiz (SVS) unterstützt.

In der Volkskammer gab es einen Nichteintretensantrag Voruz (sp. VD), die Mehrheit der SiK war für Eintreten. Deren Sprecher Müller (fdp, SG) legte die Eckpunkte der Vorlage dar und lud die Räte ein, der SiK zu folgen, nicht ohne gleichzeitig jedoch anzumerken, dass die letztmalige Genehmigung dieser Einsätze 2012 hätte endgültig sein sollen und die Einsätze per Ende 2015 dadurch terminiert würden. Die Kantone hatten ihre Aufgaben nicht erledigt - es hätte an ihnen gelegen, genügend Personal für die Sicherheitseinsätze zu rekrutieren. Dieser Umstand war auch der Grund für den Nichteintretensantrag. Insofern stand er (und mit ihm die SP-Fraktion) dafür ein, dass die Innere Sicherheit in den Händen der kantonalen Polizeikorps liegen müsse und nicht der Armee. Ferner gab er zu bedenken, dass nach Umsetzung der WEA und der damit verkleinerten Armee eben nicht weiterhin Armeepersonal für solche Einsätze verfügbar sein wird. Nationalrätin Graf-Litscher (sp., TG) untermauerte diese Haltung mit ihrer Erinnerung an die Debatte von 2012, als mit Hilfe der SP-Fraktion die letztmalige Verlängerung dieser Subsidiäreinsätze hatte durchgebracht werden können. Das zeigte sich dann auch in der Eintretensabstimmung, wo Links-Grün fast geschlossen gegen das Geschäft war. Mit 44 zu 121 Stimmen unterlagen sie dennoch deutlich. Die Gesamtabstimmung zeigte am Ende gleiche Verhältnisse: Das Geschäft wurde mit 127 zu 43 Stimmen und 9 Enthaltungen dem Ständerat überwiesen. 50

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 02.09.2015 MAXIMILIAN SCHUBIGER

Die Botschaft zu den **Einsätzen der Armee zur Unterstützung ziviler Behörden** wurde im September vom Ständerat behandelt. Ohne grössere Diskussion hiessen die Standesvertreter die Vorlage mit 41 Stimmen einhellig gut. ⁵¹

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 22.09.2015 MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im Nationalrat wehte der Botschaft über die Armeeeinsätze anlässlich der WEF-Jahrestreffen ein rauerer Wind entgegen als in der kleinen Kammer. In der SiK wurden bereits Minderheitsanträge behandelt, sie blieben jedoch erfolglos. In der Gesamtabstimmung beantragte die Kommission mit 17 zu 6 Stimmen Annahme der Botschaft, wie Sprecher Büchler (cvp, SG) bekannt gab. Eine Minderheit I Voruz (sp, VD) wollte den Maximalbestand der Truppe im WEF-Einsatz auf 3000 Armeeangehörige (AdA) limitieren. Eine Minderheit II Voruz (sp, VD) beantragte einen neuen Kostenverteiler, wobei die WEF-Organisation und der Kanton Graubünden je genau ein Drittel der Sicherheitskosten tragen sollen. Die SiK lehnte beide Anträge ab.

Pierre-Alain Fridez (sp, JU) unterstützte die beiden Minderheitsanträge im Plenum und gab sogleich zu, dass seine Partei eine solche Debatte gerne zum Anlass nehme, kritische Fragen zu stellen. So wurde etwa die Rolle der Armee in Frage gestellt, weil die Kernaufgabe der Sicherung dieses Anlasses eben Sache der Polizei sein sollte und nicht der Armee. So stellte Fridez zur Debatte, ob die Armee angesichts der laufenden Reformen in einigen Jahren immer noch in der Lage sein würde, Einsätze mit einem solchen Personalaufwand leisten zu können. Zum zweiten Minderheitsantrag stellte er klar, dass sich der Kanton Graubünden, aber auch die Organisatoren des WEF, mehr an den Kosten des Armeeeinsatzes beteiligen sollten.

Die Debatte gestaltete sich dann aber nicht sehr kontrovers und alle Fraktionen, ausser jene der SP, unterstützen den Mehrheitsantrag gemäss Bundesratsentwurf und Ständeratsbeschluss. Die Reduktion des Maximalbestandes der eingesetzten Truppe begründete Eric Voruz (sp, VD) mit den Erfahrungen vergangener WEF-Armeeeinsätze, in denen jeweils nicht mehr als ein Kontingent von 3000 bis 3500 AdA benötigt worden war. Überdies sah Voruz auch bezüglich Personalbestand den Kanton Graubünden in der Pflicht, mehr Polizeikräfte für das WEF zu mobilisieren, zumal die Bestandsreduktion im Rahmen der WEA künftige Einsätze der Armee im Assistenzdienst erschwere. Zum Vorschlag der Kosten-Neuaufteilung verlor der Initiant wenige Worte und blieb beim Kern seines Anliegens, die Kosten gleichmässig aufzuteilen.

Es blieb aber bei den beiden Versuchen, die Botschaft anzupassen, denn beide Minderheitsanträge wurden auch vom Ratsplenum deutlich abgelehnt. Mit 126 zu 46 Stimmen sprach sich der Nationalrat für den Bestand von weiterhin maximal 5000 AdA aus und mit 130 zu 49 Stimmen wurde die beantragte Änderung der Kostenaufteilung ebenfalls abgewiesen. In beiden Abstimmungen unterlag links-grün. In der Schlussabstimmung wurde das Geschäft schliesslich mit 132 zu 35 Stimmen bei 13 Enthaltungen angenommen. ⁵²

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 13.03.2017 MAXIMILIAN SCHUBIGER

Der Bundesrat legte Ende 2016 seine Botschaft zur erneuten Verlängerung des Swisscoy-Einsatzes der Schweizer Armee vor. Die **Beteiligung an der KFOR** sollte vom Parlament bis 2020 bewilligt werden, wobei bereits klar ist, dass 2019 abermals eine Anpassung beantragt werden wird. Vorläufig stand die dreijährige Weiterverlängerung zur Debatte, wobei der Bundesrat zudem eine Verringerung des Bestands der Swisscoy beantragte. Die verbleibenden 190 Armeeangehörigen (bis anhin 235) sollen den Auftrag wie bisher weiterführen. Der Fokus liegt auf den Bereichen Verbindung und Beobachtung, Personen- sowie Gütertransporten, Genie und Logistik, Militärpolizei, Lufttransport, medizinische Versorgung, Führung von Nachrichtendienst-Zellen und Kampfmittelbeseitigung. In einer zweiten Phase soll der Bestand weiter abnehmen: Der Bundesrat plant mit dem Verbleib von 165 Armeeangehörigen im Kosovo. Für die Einsätze sind CHF 37,5 Mio. pro Jahr budgetiert worden, der Betrag verringert sich in der zweiten Phase mit weniger AdA auf noch CHF 33,2 Mio. jährlich.

Der Ständerat wurde als Erstrat mit der Behandlung dieser Vorlage betraut, dessen SiK die Vorlage mit 10 zu einer Stimme guthiess. Der Gegner der Vorlage war diesmal nicht im linken Lager zu finden, sondern in der Person von Thomas Minder (parteilos, SH). Er verlangte in der Kommission einen Rückweisungsantrag und gelangte mit seiner Position auch ans Ratsplenum. Seiner Ansicht nach soll sich die Schweiz gänzlich aus dem Kosovo zurückziehen und den Swisscoy Einsatz beenden. Die vorgelegte Botschaft beinhalte lediglich eine "Pseudoreduktion" und angesichts der zunehmenden Rückzüge anderer Streitkräfte sei es an der Zeit, dass auch die Schweiz die Terminierung des Einsatzes endlich ins Auge fasse. Etwas sarkastisch fügte er an, dass die Schweizer womöglich noch "die Container putzen und die Lichter löschen" werden. Kritik musste sich jedoch nicht nur die Regierung, sondern auch die Ratslinke anhören. Sie, die das

Armeebudget jeweils vehement bekämpfe und sich nun fast widerstandslos füge und die Millionenbeiträge an die Swisscoy seit 17 Jahren genehmige. Minder sah die Uno-Ziele im Kosovo als längst erfüllt an. Einen erneuten Gegenantrag stellte er jedoch nicht, seine Rede beendete er lediglich mit seiner damit ausgedrückten Ablehnung des Vorhabens. Ganz anders sahen dies die übrigen bürgerlichen Ständeräte, die sich für den Einsatz aussprachen und den Erfolg der Mission herausstrichen. Letztlich war die Vorlage unbestritten, nur vier Stimmen waren gegen den Antrag. Dabei sticht ins Auge, dass diese, neben dem parteilosen Minder, von drei SVP-Ständeräten stammten. 33 Standesvertreterinnen und -vertreter genehmigten den Antrag und 2 enthielten sich. 53

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 08.06.2017 MAXIMILIAN SCHUBIGER

Die Beteiligung der Schweiz an der KFOR wurde auch vom Nationalrat weiterhin gutgeheissen. Die Debatte war jedoch in der Volkskammer umfassend und das Thema umstritten. Zwei Rückweisungsanträge standen zu Beginn der Verhandlungen im Raum. Während die Mehrheit der SiK-NR Eintreten beantragte, gab es zwei Minderheiten mit anderen Absichten. Eine Minderheit I Mazzone (gp, GE) beantragte Rückweisung an den Bundesrat mit dem Auftrag, eine neue Vorlage zu unterbreiten, die einen kompletten Rückzug aus dem Kosovo bis Ende 2020 vorsah. Frei werdende Mittel sollten daraufhin dem EDA zugeführt werden, das seinerseits diverse Entwicklungshilfe-Projekte im Kosovo anstossen solle. Diesem linken Antrag stand einer von rechter Seite um Roger Golay (mcg, GE) gegenüber. Diese Minderheit II wollte den Einsatz ebenfalls per Ende 2020 beenden, jedoch ohne eine Nachfolgelösung zu fordern.

Für die SiK-NR sprach Rosmarie Quadranti (bdp, ZH) und betonte, dass sich sowohl die Finanz- als auch die aussenpolitische Kommission für die Verlängerung ausgesprochen hatten und sich eine Delegation der sicherheitspolitischen Kommissionen vor Ort einen Eindruck dazu hatte machen können, wie sich die Situation darstellte. Sie hielt jedoch auch fest, dass ihre Kommission grundsätzlich der Meinung war, der Kosovo-Einsatz sei zu beenden. Einen Zeitpunkt dafür festzulegen, sei jedoch verfrüht. Dazu bedürfe es einer stabilen Lage in der Region und man wolle sich offen halten, bei einer späteren erneuten Verlängerung darüber zu debattieren. Die Beendigung per Ende 2020 sei also ein falsches Signal.

Lisa Mazzone (gp, GE) führte namens der Grünen-Fraktion im Rat aus, dass der Einsatz der Schweiz im Kosovo wichtig sei, zumal die beiden Länder eine starke Verbindung hätten, nicht zuletzt weil die Schweiz als eine der ersten Nationen den Kosovo als Staat anerkannt hatte. Man müsse, so die Genferin, sich jedoch fragen, wie die weitere Präsenz der Schweiz aussehen solle; und die Antwort darauf lag in ihren Augen in einem zivilen Engagement und nicht (mehr) in einem militärischen. Ohnehin seien die Grünen strikt gegen Auslandeinsätze der Armee. Des Weiteren sähen die Grünen auch Probleme im Schweizer Armeeeinsatz, weil der Kosovo von der EU und von der NATO, welche die KFOR koordiniert, nicht als Staat anerkannt werde. Dies wiederum kreiere strukturelle Unsicherheiten in der Zusammenarbeit mit den zwei genannten Akteuren. Mit dieser Begründung warb sie für ihren Minderheitsantrag. Der zweite Minderheitsantrag Golay (mcg, GE) wurde vorwiegend mit der verbesserten Gesamtlage im Kosovo begründet. Zahlreiche (ehemals) beteiligte Armeen würden ihre Kontingente zunehmend abbauen oder seien bereits abgezogen worden. Ferner standen auch die Ausgaben für den Einsatz im Fokus, die man mit der Beendigung des Einsatzes bis 2020 eindämmen könne. Golay liess es sich nicht nehmen, die von Ständerat Minder (parteilos, SH) bemühte Metapher auch zu verwenden, die Schweiz müsse nicht als Letzte den Kosovo verlassen und "die Lichter löschen". Die beiden Minderheitsanträge verfolgten also letztlich das gleiche Ziel, eine Rückweisung an den Bundesrat und eine Beendigung des Schweizer Engagements in der Region.

Die Fraktionen der SP, der FDP-Liberalen, der GLP und der BDP waren für Eintreten und unterstützen die bundesrätliche Vorlage respektive auch die Anpassungen durch die Ständekammer. Die SVP-Fraktion – ihr Sprecher Amstutz (svp, BE) war der Ansicht, man "verblöde" im Kosovo Geld, während andernorts Menschen sterben – wollte die Vorlage entsprechend dem Minderheitsantrag II zurückweisen. Die Grüne Fraktion stellte sich hinter Mazzone (gp, GE) und ihren Rückweisungsantrag. Bundesrat Parmelin äusserte sich vor der Eintretensabstimmung ausführlich zu den Plänen der Regierung – und bewarb diese. Es sei eine rationale und pragmatische Vorlage, die alle Lösungen offenhalte und mit dem dreijährigen Horizont auch nicht über das Ziel hinausschiesse. Es sei selbstverständlich, dass dannzumal eine neue Standortbestimmung nötig sein werde und dass im Jahresrhythmus dem Parlament Bericht über die Einsätze erstattet werde. In der nachfolgenden Ausmarchung der beiden Rückweisungsanträge obsiegte jener Mazzones knapp mit 78 zu 73 Stimmen bei 30 Enthaltungen. Dieser wurde sodann dem Eintretensantrag der Kommissionsmehrheit gegenübergestellt, wo er schliesslich chancenlos blieb. Mit 167 zu 15 Stimmen der geschlossen stimmenden Grünen-Fraktion

und von vier Sozialdemokraten (bei einer Enthaltung) wurde auf die Vorlage eingetreten.

Die Detailberatung gestaltete sich in der Folge nicht mehr brisant. Zwar gab es zu einzelnen Artikeln Minderheitsanträge, die Kommission setzte sich jedoch in allen Punkten durch und die Volkskammer stimmte stets in Übereinstimmung mit der ständerätlichen Version – es gab also keine Differenzen mehr. Die Vorlage wurde mit 100 zu 76 Stimmen genehmigt. ⁵⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 06.03.2018 MAXIMILIAN SCHUBIGER Der Bundesrat publizierte im Herbst 2017 seine Botschaft zu einem Abkommen mit Österreich, worin es um die Zusammenarbeit mit dem Nachbarn im Bereich des Luftpolizeidienstes ging. Zur Sicherung des Luftraums gegen nichtmilitärische Bedrohungen aus der Luft wurde beabsichtigt, nötige Einsätze bereits auf dem fremden Staatsgebiet zu beginnen. Eine Zusammenarbeit sei unerlässlich, da nur so der schweizerische Luftraum genügend gesichert werden könne. Bereits mit Deutschland, Frankreich und Italien hat die Schweiz entsprechende Vereinbarungen. Mit Österreich habe man bis anhin nur Luftlagedaten ausgetauscht, grenzüberschreitende Einsätze seien nicht gestattet gewesen. Das solle sich ändern. Gerade bei Anlässen wie dem WEF sei eine Sicherheitslücke vorhanden, wenn die Einschränkung des Luftraumes nicht über beiden Staatsgebieten durchgesetzt werden könne. Das vorliegende Abkommen solle nun umsetzen, was während des WEF-Jahrestreffens 2017 in einem Pilotversuch bereits getestet worden und beidseits auf positive Resonanz gestossen sei. Man wolle die Zusammenarbeit formalisieren und verspreche sich daraus erhebliche Sicherheitsgewinne, erklärte der Bundesrat.

Der Ständerat befasste sich als Erstrat mit dem Staatsvertrag. Er sah keine Einwände und gestattete die Ratifizierung mit 34 Stimmen einstimmig. Bereits die vorberatende Kommission stellte sich vorbehaltslos hinter das Abkommen. Es sei unumgänglich, mit den Nachbarstaaten solche Abkommen zu treffen, so Kommissionssprecher Dittli (fdp, UR). Es gebe überdies keine Bedenken in Sachen Neutralitätspolitik, da es nicht um die eigentliche Verteidigung des Luftraumes, sondern um den Luftpolizeidienst gehe. Weiter entspreche das Abkommen mit Österreich jenen Vereinbarungen, welche die Schweiz mit anderen Nachbarstaaten auch eingegangen sei. Auch der Nationalrat wird sich noch mit der Vorlage befassen müssen, bevor sie inkrafttreten kann. ⁵⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 15.03.2018 MAXIMILIAN SCHUBIGER

Der Bundesrat hat noch im Dezember 2017 seine Botschaft zu einer Vereinbarung mit europäischen Partnern über die Luftraumüberwachung verabschiedet. Dabei ging es darum, dass sich die Schweiz an einem Austauschprogramm beteiligen soll, mit dem die Qualität der Luftraumüberwachung hoch gehalten werden soll. Das so genannte SHAPE ist eines der beiden militärischen strategischen Hauptquartiere der NATO, mit dieser Organisationseinheit und mit Deutschland soll das vorbereitete Abkommen geschlossen werden. Für die Schweiz ist dies von Bedeutung, weil aufgrund des kleinen Luftraumes eine möglichst genaue Kenntnis des Luftlagebildes wichtig ist, damit allfällige luftpolizeiliche Einsätze rasch ausgelöst werden können. Die Kleinräumigkeit des Schweizer Luftraumes und die damit kurze Reaktionszeit der Luftwaffe bedingen darüber hinaus eine gute Übersicht über die Situation im grenznahen Ausland, namentlich dem Luftraum respektive der Luftlage im benachbarten Deutschland. Das soll mit der Teilnahme der Schweiz an der Air Situation Data Exchange (ASDE) erreicht werden. Bis anhin hatte die Schweiz bilaterale Abkommen mit den Nachbarstaaten getroffen, um diese Überwachungen sicherstellen zu können. Nun gibt es bei diesen Partnern zunehmend die Tendenz, die Luftlagebilder durch die NATO erstellen zu lassen, was zur Folge hat, dass die Schweiz diese Datenquelle verlieren würde. Die NATO ihrerseits bietet denjenigen Staaten, die an der PfP beteiligt sind - die Schweiz nimmt seit 1996 an PfP teil - das Programm ASDE an. Dadurch können die Partner Daten aus ihrem umfassenden Luftbild beziehen, ohne sensible militärische Daten preiszugeben. Die Landesregierung beabsichtigte, bei ASDE mitzumachen, und erhoffte sich dadurch Verbesserungen bei der Durchsetzung luftpolizeilicher Massnahmen sowie eine Verkürzung der Vorwarn- und Reaktionszeiten, falls eben solche Einsätze notwendig würden. Dadurch ginge man keine Kompromisse bezüglich der Schweizer Neutralität ein, ein Aspekt der vom Bundesrat betont wurde. Andere neutrale oder allianzfreie Staaten, in der Botschaft werden Schweden, Finnland und der Nachbar Österreich genannt, nehmen bereits an ASDE teil und äusserten sich positiv darüber. Um letzte Zweifel bezüglich der Neutralität auszuräumen, beinhaltet die Vereinbarung auch eine Suspendierungsklausel, mit welcher der Datenaustausch jederzeit und einseitig gestoppt werden kann. Für die Einrichtung einer Schnittstelle zwischen dem SHAPE und der Einsatzzentrale der Luftwaffe in Dübendorf werden einmalig CHF 1.2 Mio.

veranschlagt. Die Betriebskosten schlagen mit CHF 200'000 pro Jahr zu Buche.

Anfang 2018 befasste sich zuerst der Nationalrat mit der Vorlage, dabei gab es jedoch wenig Gegenwehr, SiK-Sprecher Arnold (syp. UR) berichtete seinen Kolleginnen und Kollegen nur kurz, worum es ging, und betonte ebenfalls, dass es sich bei ASDE um ein "peacetime system" handle, dass die Schweiz keine sensiblen Daten übermittle und dass diejenigen Daten, die übermittelt werden, im Falle eines bewaffneten Konfliktes keine Konfliktparteien begünstigen könnten. Die Sicherstellung der Glaubwürdigkeit der Schweizer Neutralität sei mit der Suspendierungsklausel gewahrt, die in einem Memorandum of Understanding zwischen der Schweiz und der NATO festgehalten wurde. Das Geschäft sei in der Kommission unbestritten gewesen, erklärte Arnold. In drei weiteren Wortmeldungen wurde das Abkommen befürwortet. Alle Fraktionen sprachen sich dafür aus, auch die SP-Fraktion, die schon in früheren Prozessen eine derartige Zusammenarbeit gefordert hatte. Ihre Sicherheitspolitikerin Galladé (sp., ZH) äusserte ihre Überzeugung, dass "die Zukunft der Sicherheit sowieso vermehrt in der Kooperation liegen wird". Verteidigungsminister Parmelin konnte die Debatte gelassen verfolgen und die Abstimmung entspannt zur Kenntnis nehmen: 177 zu 1 Stimme, so lautete das deutliche Verdikt der Volkskammer (1 Enthaltung). Das Geschäft ging somit an den Ständerat, es steht auf der Tagesordnung der Sommersession 2018. 56

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 31.05.2018 MAXIMILIAN SCHUBIGER Die Vereinbarung über die Luftraumüberwachung zwischen der Schweiz, Deutschland und dem SHAPE wurde von der kleinen Kammer ebenfalls genehmigt. Wie schon in der Volkskammer war auch im Ständerat keine Opposition zu vernehmen. Kommissionssprecher Dittli (fdp, UR) legte die Eckpunkte der Vorlage dar und zeigte die Erwägungen der SiK-SR auf. Man anerkenne die mit der Vereinbarung erzielte Verbesserung der Reaktionszeiten der Schweizer Luftwaffe sowie die positiven Erfahrungen anderer am ASDE beteiligten Partner. Ebenso war ihm wichtig zu erklären, dass aus neutralitätspolitischer Sicht keine Bedenken erwüchsen, da es sich beim Austausch der Daten um Luftlagebilder handle, die in einem Konfliktfall nicht nützlich seien. Der Kommissionsantrag auf Annahme der Vereinbarung wurde einstimmig gefasst, ebenso unanim war daraufhin die Entscheidung im Plenum: Mit 37 Stimmen wurde die Vereinbarung im Beisein des Verteidigungsministers genehmigt. ⁵⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 13.09.2018 MAXIMILIAN SCHUBIGER Das Abkommen mit Österreich bezüglich der **Sicherung des Luftraums gegen nichtmilitärische Bedrohungen aus der Luft** war im Zweitrat völlig unbestritten. Nicht nur die SiK-NR hatte einstimmig dessen Annahme empfohlen, sondern auch das Plenum stellte sich uneingeschränkt hinter die Vorlage (140 zu 0 Stimmen). Obwohl seitens des Vertragspartners Österreich eine Unterzeichnung im laufenden Jahr aus zeitlichen Gründen noch nicht sicher war, gab es diesseits des Rheins keine Bedenken zum Übereinkommen. Bundesrat Parmelin zeigte sich zuversichtlich über eine baldige Unterzeichnung. ⁵⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 26.09.2018 MAXIMILIAN SCHUBIGER

Anfang März legte der Bundesrat seine Botschaft zum **Einsatz der Armee zur Unterstützung ziviler Behörden** vor, wobei es konkret um den Schutz ausländischer Vertretungen in der Schweiz ging. Mit der Vorlage sollten die Einsätze für das Jahr 2019 genehmigt werden. Dieser Schritt war nötig, da Armeeeinsätze von der Bundesversammlung genehmigt werden müssen, wenn sie länger als drei Wochen dauern und gleichzeitig aus einem Kontingent von mehr als zehn AdA bestehen. Die Behörden der betroffenen Standorte, des Kantons Bern und der Stadt Zürich, hatten die Landesregierung ersucht, wiederum auf diese militärische Unterstützung zugreifen zu können. 32 Militärs sollten im Laufe des Jahres maximal zum Einsatz kommen und dieser solle Kosten von etwa CHF 1.6 Mio. nicht überschreiten.

Die zuständige SiK-NR sah keine Einwände gegen diesen Einsatz und dessen Kosten, so dass die Zustimmung im Rat ohne Gegenantrag erbeten wurde. Sprecher von Siebenthal (svp, BE) wies jedoch auf die Erwartung der Kommission hin, dass die beiden Gesuchsteller in der nachfolgenden Periode (also ab 2020) selber in der Lage sein müssten, diese personellen Anforderungen zu decken und die entsprechende Rekrutierungen vorzunehmen. Bezüglich der Ausgaben präzisierte die französischsprachige Berichterstatterin Crottaz (sp, VD), dass es sich dabei nicht um zusätzliche Mittel handle, weil die AdA ohnehin im Einsatz stünden – gegebenenfalls einfach im Rahmen anderer Tätigkeiten. Die grosse Kammer nahm den Entwurf einstimmig mit 162 Stimmen zuhanden des Ständerates an. ⁵⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 06.12.2018 MAXIMILIAN SCHUBIGER

Die Genehmigung der Einsätze der Armee zur Unterstützung ziviler Behörden waren im Ständerat Formsache. Kommissionssprecher Jositsch (sp., ZH) sprach im Plenum sowohl zu den rechtlichen Grundlagen für solche subsidiären Armeeeinsätze als auch zu den Ursachen für die zeitlichen Verzögerungen seitens der Antragssteller - der Stadt Zürich und dem Kanton Bern -, die bereits in der Schwesterkommission des Nationalrates zu reden gegeben hatten. Die Stadt Zürich und der Kanton Bern hatten die Landesregierung um eine Verlängerung des Einsatzes gebeten, weil sie nicht in der Lage waren, die Sicherheitsaufgaben per 1. Januar 2019 zu übernehmen. Man müsse hier keine Schuldfrage stellen, meinte Ständerat Jositsch, «obwohl die zeitliche Verzögerung ohne Zweifel nicht besonders schön ist», es gelte die Aufgabe wahrzunehmen und den beiden Verantwortlichen unter die Arme zu greifen. Auch der Verteidigungsminister äusserte sich kurz im Ständerat, um zu bekräftigen, dass es sich um einen befristeten Einsatz für das Jahr 2019 handle und dass der Bundesrat nicht gewillt sei, diese Unterstützung für weitere Jahre zu gewähren. Den Zustimmungsanträgen von Kommission und Regierung folgte der Ständerat mit 38 Stimmen einstimmig bei einer Enthaltung. 60

BUNDESRATSGESCHÄFTDATUM: 27.11.2019
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral demande de prolonger l'engagement de la Swisscoy au sein de la Kosovo Force multinationale (KFOR) jusqu'à fin 2023, d'augmenter l'effectif maximal en avril 2021 à 195 militaires, ainsi que de conserver la compétence de renforcer temporairement le contingent suisse pour la maintenance et pour la sécurité en cas de menace accrue. D'après les différentes parties impliquées dans le processus de promotion de la paix, les autorités kosovares ne seraient pas encore en mesure d'assurer la relève des tâches de la KFOR. De plus, des lacunes capacitaires ont été signalées lors de la Conférence de génération de forces en juin 2019 et lors d'une rencontre bilatérale entre le Chef de l'armée et le Commandant de la KFOR en août de la même année. La KFOR nécessiterait plus de moyens, notamment dans les domaines de la liberté de mouvement, de la collecte de renseignements et dans les fonctions d'officiers d'état-major à son quartier général. L'OTAN a d'ailleurs renoncé à son projet de réduction des effectifs de la KFOR de moitié d'ici à 2020.

Pour justifier sa requête, le Conseil fédéral détaille dans son message la situation politique et sécuritaire du Kosovo, qui s'est détériorée comme dans d'autres pays des Balkans occidentaux. En politique interne, le parlement était dysfonctionnel et peu de lois et de réformes ont pu être entreprises. Apparemment lassée, la population a sanctionné les partis gouvernementaux lors des élections parlementaires nationales et locales en 2017. Le pays s'est alors retrouvé en paralysie politique. En parallèle, les élites politiques ont été menacées d'inculpations. En effet, depuis octobre 2018, les Chambres spécialisées pour le Kosovo, chargées de juger les allégations contenues dans le «Rapport Marty» relatif aux crimes commis par les membres de l'Armée de Libération du Kosovo (UçK) entre 1999 et 2000, procèdent à de nombreux interrogatoires. Après avoir été convoqué, le Premier ministre kosovar a démissionné en juillet 2019. Le parlement a par la suite voté sa propre dissolution, ce qui a engendré des élections législatives anticipées en octobre 2019. Deux partis promouvant la santé, l'éducation, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ont pu être portés au pouvoir.

Au niveau sécuritaire, la police kosovare participe au maintien de la sécurité quotidienne. Toutefois, la sécurité juridique, nécessaire à tout investissement économique, n'est toujours pas assurée en raison du haut taux de délinquance et du crime organisé. En outre, les relations entre le Kosovo et la Serbie se sont dégradées, provoquant une recrudescence de tensions et d'incidents. Début 2017, le dialogue entre Belgrade et Pristina, institué sous l'égide de l'UE et sous mandat de l'ONU, a été interrompu. Un sommet informel des Balkans occidentaux a été alors institué, en avril 2019, en vue de rétablir les pourparlers. Fin 2017, la Serbie a lancé une campagne internationale de «déreconnaissance» du Kosovo, qui s'est vu refuser pour la troisième fois l'adhésion à Interpol. En représailles, le Kosovo a taxé à hauteur de 100% les importations de biens provenant de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine. En parallèle, la transformation de la Kosovo Security Force (KSF) en force armée régulière a avivé les craintes de la Serbie, qui a exprimé son inquiétude dans une lettre officielle adressée à 53 pays, dont la Suisse. Les membres serbes kosovares de la KSF ont fait l'objet de menaces, afin qu'ils démissionnent. Il y a également eu une multiplication d'actes d'intimidations exercés à l'encontre des membres d'institutions kosovares issus des minorités et des préjugés négatifs mutuels des communautés albanophones et serbophones. Au nord du pays, le potentiel d'escalade perdure. La région de Mitrovica est régulièrement touchée par des incidents sécuritaires liés à des motifs politiques, interethniques ou criminels.

Le Conseil fédéral expose également dans son message les conséquences d'un retrait

de la Swisscoy en l'état actuel des choses. La Suisse aurait de la peine à justifier la fin de sa participation, les gouvernements de la Serbie et du Kosovo ne comprendraient pas. Les Etats impliqués dans la mission de promotion de la paix pourraient l'interpréter comme une rupture de solidarité et la confiance de l'OTAN et des partenaires de la KFOR envers la Suisse risquerait d'être entachée. Enfin, l'engagement des autres pays pourraient être remis en cause et pourrait signifier au Kosovo qu'il est prêt à assurer sa propre sécurité.

Au vu du contexte actuel et avec la perte d'influence de la communauté internationale au Kosovo, le Conseil fédéral juge donc la présence de la KFOR encore «indispensable» pour garantir la sécurité au Kosovo. C'est pourquoi, il veut adapter la contribution de la Suisse aux besoins de la KFOR. ⁶¹

Militärorganisation

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 07.03.2008 ELIE BURGOS

En mars, le Conseil fédéral a présenté son message concernant la modification de la législation militaire (loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM; projet 1) et loi sur les systèmes d'information de l'armée (LSIA; projet 2)). Le projet présenté tient compte de l'ensemble des problèmes, des expériences et des développements qui ont été enregistrés depuis le milieu des années 90. Par cette première révision d'envergure de la LAAM, le Conseil fédéral veut régler désormais tout ce qui a trait à l'instruction et à l'engagement des militaires à l'étranger (introduction de l'obligation de suivre une instruction à l'étranger pour les militaires de milice et obligation de suivre une instruction et d'effectuer un engagement à l'étranger pour le personnel militaire), à la procédure d'approbation parlementaire en cas de service de promotion de la paix et de service d'appui, et aux activités commerciales des services de l'administration militaire. Les développements dans le domaine de la protection des données - notamment l'exigence de disposer de bases légales formelles pour des systèmes d'information traitant de données personnelles et de profils de la personnalité particulièrement dignes d'être protégés - ont donné lieu à l'élaboration d'une nouvelle loi fédérale: la loi fédérale sur les systèmes d'information de l'armée (LSIA). 62

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 07.03.2008 ELIE BURGOS

Ce projet comporte plusieurs éléments centraux: l'attribution au Conseil fédéral de la compétence de conclure avec l'étranger des accords relatifs à l'instruction de troupes étrangères à l'étranger; le renoncement à la prolongation des cours de répétition à l'étranger; l'obligation d'instruction à l'étranger pour les militaires de milice reste exceptionnelle et n'intervient que si le but de l'instruction ne peut être atteint en Suisse; la liberté laissée au militaire en service long de choisir jusqu'à la fin de son école de recrues s'il désire effectuer des engagements à l'étranger: il doit ensuite se prononcer pour ou contre tout engagement à l'étranger et se tenir à cette décision; nécessité d'obtenir l'approbation du parlement pour les services d'appui et les engagements armés de promotion de la paix; renoncement aux engagements non armés de promotion de la paix (un mandat de l'ONU ou de l'OSCE doit donc rester la base nécessaire sur laquelle reposent de tels engagements). Le projet propose encore que la surveillance par des militaires des représentations suisses à l'étranger ne soit, en principe, plus obligatoirement soumise à l'approbation du Parlement (une consultation préalable de la Délégation des commissions de gestion est proposée); l'engagement de moyens militaires de surveillance au bénéfice des autorités civiles ou le but de l'utilisation de tels systèmes ont, en particulier, fait l'objet de définitions limitatives. Une approbation du DDPS pour des engagements de portée politique particulière et un rapport annuel sur de tels engagements à l'intention des commissions de la politique de sécurité de l'Assemblée fédérale ont d'ailleurs été prévus. 63

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 13.06.2008 ELIE BURGOS Le projet, truffé de sujets hautement sensibles, a été en grande partie traité par les chambres au cours de l'année sous revue. Au **Conseil national**, le deux projets ont tout d'abord fait l'objet de deux propositions: l'une de non-entrée en matière, déposée par Theophil Pfister (udc, SG), et l'autre de renvoi au Conseil fédéral (assortie du mandat de renforcer le système de milice et de rendre l'instruction et l'engagement à l'étranger de la troupe plus restrictifs), déposée par Peter Föhn (udc, SZ). Ces deux propositions reprenaient les positions de l'UDC dans le domaine de la sécurité refusant, d'une part, l'engagement de l'armée suisse à l'étranger et, d'autre part, de s'écarter du principe de l'armée de milice. Ces propositions ont toutefois été rejetées par le plénum, respectivement par 116 voix contre 28 et par 125 voix contre 35. L'entrée en matière acquise, les débats ont porté sur la LAAM et plus particulièrement sur les services

d'instruction effectués à l'étranger. Une majorité de la commission, constituée de représentants du groupe UDC et des Verts, a tout d'abord proposé d'abandonner le projet de réforme qui visait à donner au Conseil fédéral les compétences légales pour organiser tout ou partie des services à l'étranger si l'objectif de la formation ne peut être atteint en Suisse. Une minorité emmenée par Hans Widmer (ps, LU) souhaitait, de son côté, restreindre ces services aux engagements relevant du service de promotion de la paix ou aux missions de police aérienne. Une seconde proposition de minorité Engelberger (prd, NW) proposait quant à elle de suivre le projet du Conseil fédéral. Cette dernière proposition a finalement été adoptée par le plénum, par 107 voix contre 37. Par ailleurs, une minorité de la commission emmenée par Josef Lang (pe, ZG) et Christian Miesch (udc, BL) s'est opposée à ce que le personnel militaire ait une quelconque obligation d'effectuer des services d'instruction et des engagements à l'étranger dans le cadre de la promotion de la paix et du service d'appui. Malgré la défense apportée par le conseiller fédéral Samuel Schmid à la position du gouvernement et le soutien des groupes démocrate-chrétien et radical-libéral, cette proposition de minorité a été approuvée par 68 voix contre 60, de même que celle qui visait à ce que les engagements à l'étranger prévus pour plus de 3 semaines soient soumis à l'approbation préalable de l'Assemblée fédérale (79 voix contre 74), rejetant au passage les solutions proposées par la majorité de la commission (engagement de plus de 3 mois) et par le Conseil fédéral (engagement de plus de 6 mois). Concernant la question des services d'appui en faveur des autorités civiles, le plénum a adopté, par 75 voix contre 66, une proposition de minorité Voruz (ps, VD) qui visait à exclure les services d'appui prévisibles et de longue durée. Suivant l'avis de sa commission par 84 voix contre 77, le plénum a également retiré au gouvernement la compétence d'astreindre les spécialistes civils du DDPS à effectuer des services d'appui à l'étranger. Au vote sur l'ensemble, le projet a été adopté par 115 voix contre 69. 64

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 15.09.2008 FLIF BURGOS

Au Conseil des Etats, l'entrée en matière sur ces deux projets a été très discutée. Le rapporteur de la commission, Bruno Frick (pdc, SZ), et d'autres intervenants ont notamment insisté sur le fait que ce projet répondait uniquement à des considérations liées à la politique de sécurité et qu'il n'avait rien à voir avec les problèmes entourant le retrait du chef de l'Armée («affaire Nef»; voir ici). Lors de l'examen du projet 1 (LAAM), le Conseil des Etats s'est rallié à la position du Conseil fédéral, créant plusieurs divergences par rapport au Conseil national. Il a approuvé, sans opposition aucune, deux points sensibles: la possibilité de contraindre des militaires professionnels à participer à des engagements à l'étranger et celui d'obliger les soldats de milice à effectuer leurs cours de répétition obligatoires à l'étranger. Contrairement au Conseil national, il s'est également montré favorable à ce que les engagements pour la promotion de la paix à l'étranger qui demandent l'intervention de plus de 30 militaires requièrent l'approbation du Parlement lorsqu'ils durent plus de 6 mois (et non lorsqu'ils durent plus de 3 semaines comme le souhaitait le Conseil national). Les sénateurs ont également décidé de continuer à autoriser les services d'appui effectués en Suisse. Seule proposition à susciter la controverse au plénum, celle de la majorité de la commission, qui demandait que les cantons et les communes soient pris en considération de manière prioritaire en cas de vente d'immeubles militaires devenus superflus, a finalement été adoptée par 27 voix contre 5. Au vote sur l'ensemble, le premier projet a été adopté par 35 voix contre 4. Concernant la LSIA projet 2, une seule divergence est apparue. Le Conseil des Etats a en effet décidé qu'il était inutile d'instaurer, pour les cas d'urgence, une obligation d'informer a posteriori le DDPS des raisons pour lesquelles une autorisation n'avait pas pu être demandée au préalable, dans la mesure où une demande d'autorisation peut être déposée à n'importe quel moment auprès de ce département; il a ainsi biffé, à l'unanimité, les dispositions ajoutées par le Conseil national. Au vote sur l'ensemble, la LSIA a été adoptée par 29 voix contre 0. Le Conseil national s'est finalement rallié à la position du Conseil des Etats sur ce projet. Le projet 2 a ensuite été adopté en vote final, à l'unanimité au Conseil national et par 40 voix contre 1 (et 2 abstentions) au Conseil des Etats. 6

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 09.12.2008 ELIE BURGOS Dans le cadre du projet 1 et de **l'élimination des divergences**, le **Conseil national** a maintenu, par 98 voix contre 75, son refus d'autoriser à titre exceptionnel les cours de répétition à l'étranger pour les soldats de milice. Suivant l'avis du Conseil des Etats et de la majorité de sa commission, le Conseil national a par contre décidé, par 93 voix contre 85, que le personnel militaire – c'est-à-dire les militaires de métier et les militaires contractuels – pourrait être tenu d'effectuer des services d'instruction et des engagements à l'étranger dans le cadre du service de promotion de la paix et du service

d'appui. Des divergences avec la chambre haute ont subsisté au sujet de l'approbation de ces engagements par l'Assemblée fédérale: le Conseil national a adhéré - avec la voix prépondérante de sa présidente - à la proposition de la majorité, selon laquelle les engagements armés comptant plus de 30 militaires ou de plus de trois mois devraient être approuvés au préalable par les chambres. La possibilité de déléguer au Conseil fédéral les compétences relatives à la poursuite des engagements armés a également été rejetée. Le Conseil national s'est toutefois aligné, par 120 voix contre 54, sur la décision du Conseil des Etats concernant le service d'appui, rejetant au passage une proposition de minorité emmenée par Eric Voruz (ps, VD), qui voulait s'en tenir à la décision initiale du Conseil national (interdiction des services d'appui prévisibles et de longue durée). Les députés ont été sensibles aux arguments de la majorité de la commission, qui a mis en évidence qu'une telle interdiction rendrait impossibles des engagements de l'armée comme ceux accomplis à l'occasion de l'Euro 08, du WEF de Davos ou d'autres sommets internationaux. Concernant l'approbation des services d'appui par le parlement, le Conseil national a maintenu sa décision selon laquelle les services d'appui de plus de trois semaines ou nécessitant la mobilisation de plus de 2000 militaires devraient être approuvés au plus tard lors de la session ordinaire suivant le début de l'engagement. Enfin, il s'est rallié au Conseil des Etats, par 106 voix contre 74, quant à la possibilité de permettre au Conseil fédéral d'astreindre le personnel civil du DDPS à effectuer des engagements à l'étranger. 66

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 10.06.2009 SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, les discussions sur le projet de modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) présenté au début de l'année précédente ont repris dans le cadre d'une procédure d'élimination des divergences. Après la décision du Conseil des Etats de maintenir sa position de l'année précédente, les deux chambres s'opposaient encore sur trois volets du projet. Le Conseil des Etats souhaitait maintenir les cours de répétitions à l'étranger pour certaines formations de troupe tandis que le Conseil national s'y opposait. La chambre des cantons a en outre estimé que l'engagement de militaires à l'étranger pour une durée de plus de trois mois dans le cadre de la promotion de la paix et pour le service d'assistance exigeait une approbation du parlement au plus tard lors de la deuxième séance suivant l'engagement, alors que celle du peuple a considéré que l'aval devait être donné au plus tard lors de la séance suivant l'engagement. Enfin, la chambre haute a jugé que l'engagement de troupes pour protéger les représentations suisses à l'étranger nécessitait la consultation des seuls présidents des CPS (CPS-CN et CPS-CE) et des commissions de politique extérieure (CPE-CN et CPE-CE), quand la chambre basse a estimé que la consultation devait s'adresser à tous les membres de ces mêmes commissions. Les chambres ayant maintenu leur position respective sur ces trois points de désaccord, la convocation d'une conférence de conciliation a été nécessaire. Le Conseil national a rejeté les propositions de la conférence de conciliation par 108 voix contre 63 suivant ainsi une minorité de la CPS-CN soutenue par la majorité des membres des groupes socialistes, verts et UDC. En conséquence, le projet a été liquidé. 67

```
1) 24 Heures, 4.12 et 23.6.98; Lib., 9.12.98; LT, 5.11 et 9.12.98.; BO CE, 1998, p. 1245 ss.; BO CN, 1998, p. 2445 ss.; BO
p. 2662 s.; FF, 1998, V, p. 4908 ss.
2) FF. 1999, p. 4048 ss.
3) BO CE, 1999, p. 466 ss.; BO CN, 1999, p. 957 ss.; FF, 1999, p. 4783
4) BO CE, 1999, p. 292 ss.; BO CN, 1999, p. 703 ss.; FF, 1999, p. 2752 ss.; FF, 1999, p. 2861
5) BO CE, 1999, p. 369 ss.; BO CE, 1999, p. 596; BO CN, 1999, p. 1398; BO CN, 1999, p. 2 ss.; FF, 1999, p. 607 ss.
6) FF, 1999, p. 2743 ss.; Presse du 25 au 27.2 99, du 2.3 et du 6.3.99; NZZ, 3.3 et 5.3.99.
7) BO CE, 1999, p. 603 ss.; BO CN, 1999, p. 1549 ss.; FF, 1999, p. 6485 ss.; FF, 1999, p. 7010
8) FF, 2000, p. 433 ss.; LT, 30.1.99.
9) 24h et LT, 2.2.99; LT, 24.3, 1.4 et 10.5.99; presse du 22.11.99.
10) Presse du 28.10.99; presse du 2.11.99 et Lib., 9.12.99.
11) BO CE, 1999, p. 844 s.; LT, 20.12.99.
12) BO CN, 1999, p. 508 s.; TG, 2.3 et 21.12.99.
13) 24h, 26.01.00.; BO CE, 2000, p. 427 ss.; BO CE, 2000, p. 475 ss.; BO CE, 2000, p. 721 ss.; BO CN, 2000, p. 1208 ss.; BO
CN, 2000, p. 966 s.; BO CN, 2000, p. 992 ss.; FF, 2000, p. 4756 ss.; Presse du 7.10.00.
14) FF, 2001, p. 1098 s.; FF, 2001, p. 4458 ss.; FF, 2001, p. 5771 ss.; LT, 29.3; 9.4; 4.4 et 2.4.01; TG 24.1; 25.1; 7.5; 4.5; 6.6 et
6.12.01. Lib 30.5.01: Presse du 30.4, et 11.6.01.: Thanh-Huven Ballmer-Cao e.a. (2001): Analyses des votations fédérales du 10
juin 2001, Analyse VOX 74.
 ,
15) BO CE, 2003, p. 287 ss.; BO CN, 2003, p. 305 ss.; BO CN, 2003, p. 334 ss.; FF, 2003, p. 1373 ss.
16) BO CE, 2003, p. 498 s.; BO CN, 2003, p. 773 s.; Exp, 11.6.03.; FF, 2003, p. 3222 ss.
17) FF. 2003, p. 6763 ss
.
18) BO CE, 2003, p. 1125 ss.; BO CN, 2003, p. 1989 ss.
19) BO CE, 2004, p. 565 ss.; BO CN, 2004, p. 1309 ss.; FF, 2004, p. 2679 ss.; FF, 2004, p. 5171 s.; FF, 2004, p. 5173 s.; FF,
2004, p. 5175 s.
20) Communiqué de presse du DDPS, 3.12.04.; FF, 2005, p. 403 ss.; Lib., 8.4.04.; TA, 24.1.04.
21) 24h, 3.12.04.; BO CE, 2004, p. 766 ss.; BO CN, 2004, p. 1855 ss.; FF, 2004, p. 4961 ss.
22) BO CE, 2004, p. 571 ss.; BO CN, 2004, p. 2157 ss.; FF, 2004, p. 3063 ss.; FF, 2004, p. 6877 ss.
```

```
23) BO CE, 2005, p. 237 ss.; BO CN, 2005, p. 175 ss.; FF, 2005, p. 1483 ss.
24) BO CE, 2005, p. 234 ss.; BO CN, 2005, p. 237 ss.; LT, 1.2.05; communiqué de presse de la CPS-CN du 23.3.05.
25) BO CE, 2006, p. 634 s.; BO CN, 2006, p. 1831 ss.; FF, 2006, p. 5351 ss.; FF, 2007, p. 221 ss.
26) FF, 2007, p. 829 ss.
27) BO CE, 2006, p. 1161 ss.; BO CN, 2007, p. 19 ss.
28) FF, 2007, p. 4643 ss.
29) BO CE, 2007, p. 1164 ss.; BO CN, 2007, p. 1460 ss.; FF, 2008, p. 137 s.
30) BO CE, 2008, p. 488 ss.; FF, 2008, p. 5267 s.
31) FF, 2009, p. 4041 ss. Voir presse d'avril à septembre 2009.
32) FF, 2009, p. 1603 ss.; BO CN, 2009, p. 1112 ss., BO CE, 2009, p. 795 s.
33) BO CE, 2009, p. 804 ss.
34) BO CN, 2009, p. 1554 ss. Voir presse d'avril à septembre 2009.
35) FF, 2010, p. 7681 ss.
36) FF, 2010, p. 7461 (DFAE) et 7847 (DDPS).
37) FF, 2010, p. 2173 ss.; BO CE, 2010, p. 542 s.; BO CN, 2010, p. 1242 ss. 38) AB SR, 2011, S. 247 ff.; AB NR, 2011, S. 902 ff.; BBI, 2011, S. 8425 ff.
39) BBI, 2011. S. 5491 f.
40) BBI, 2011, S. 6311 ff.
41) BBI, 2012, S. 2853 ff. und 8387 ff.; AB NR, 2012, S. 977 ff.; AB SR, 2012, S. 801 f.
42) BBI, 2012, S. 1195 ff., 1205 f. und 3865 ff.; AB SR, 2012, S. 139 ff.; AB NR, 2012, S. 465 ff. BRG 12.078 (Verlängerung): BBI, 2012, S. 9109 ff.; AB SR, 2012, S. 945 ff.; AB NR; 2012, S. 1942 ff.
43) BBI, 2012, S. 3621 ff.; AB NR, 2012, S. 984 ff., 2060 ff. und 2142 f.; AB SR, 2012, S. 802ff und 1116 ff.
44) BBI, 2013, S. 6839 ff., 6855 ff.; AB NR, 2013, S. 1840 ff.
45) BBI, 2013, S. 9595 ff.
46) AB NR, 2014, S. 307 ff.; AB SR, 2014, S. 43 ff.; BBI, 2014, S. 1627 ff.; BBI, 2014, S. 3011 f.; Medienmitteilung VBS vom
12.2.14.pdf
47) AB SR. 2014. S. 232 f.
48) AB NR, 2014, S. 314 ff.; AB SR, 2014, S. 424 ff.; BBI, 2013, S. 9595 ff.; BBI, 2014, S. 5409 f. 49) AB SR, 2015, S. 312 ff.; BBL, 2015, S. 2033 ff.
50) AB NR, 2015, S. 1123 ff.; BBL, 2015, S. 2049 ff.
51) AB SR, 2015, S. 701
52) AB NR, 2015, S. 1723 ff.
53) AB SR, 2017, S. 165 ff.; BBI, 2016, S. 8637 ff.
54) AB NR, 2017, S. 964 ff.; BaZ, TA, 9.6.17
55) AB SR, 2018, S. 109 f.; BBI, 2017, S. 6071 ff.; Medienmitteilung Bundesrat vom 6.9.17
56) AB NR, 2018, S. 516 ff.; BBI, 2018, S. 125 ff.; Medienmitteilung Bundesrat vom 1.12.17
57) AB SR, 2018, S. 351 f
58) AB NR, 2018, S. 1328 f.
59) AB NR, 2018, S. 1642f.; BBI, 2018, S. 1445 ff.
60) AB SR, 2018, S. 940 ff.; Medienmitteilung SiK-SR vom 23.10.18
61) FF, 2019, p.8001s; CdT, NZZ, 28.11.19; TG, 27.12.19
62) FF, 2008, p. 2841 ss; FF, 2008, p. 7505 ss.
63) FF, 2008, p. 2841 ss.
64) BO CN, 2008, p. 682 ss. et 989 ss.
65) BO CE, 2008, p. 540 ss. et 832; FF, 2008, p. 7505 ss.
66) BO CN, 2008, p. 1247 s., 1577 et 1758 ss.: Dans le cadre de ces débats parlementaires, l'ASIN a annoncé son intention de
lancer le référendum contre d'éventuels cours de répétition à l'étranger (LT et NZZ, 7.11.08).
67) BO CN, 2009, p. 967 ss. et 1152 ss.; BO CE, 2009, p. 17 ss. et 473 s.; LT, 21.1 et 11.6.09; NZZ, 23.1 et 11.6.09.
```